

Douleur de Noël (2)

◆ L'ordinateur, donc, avait à peine été sorti de sa boîte. La mort de Luc est arrivée si vite que son « cadeau » n'a même pas eu le temps d'être l'objet d'un seul petit reportage, conformément à la tradition publicitaire développée par la *Fondation Rêves d'enfants*. Mais ce qui n'allait pas être précisément le plus grand regret de la famille, on le comprendra aisément...

Quelques jours avant de mourir, Luc a perdu la voix. L'avant-dernier jour, il a paralysé des deux jambes.

« On avait l'impression que Luc savait, lui aussi, qu'il mourrait, mais qu'il ne voulait pas en parler. Sauf à la dernière minute, alors qu'il a dit : je suis mieux de partir... »

Sa mère raconte aussi : « Il savait ce que je pensais de la mort. Que c'était bien plus beau de l'autre bord, etc. Notre séparation (son mari et elle) avait beaucoup écorché Luc, qui avait perdu tellement d'illusions... »

Monique fait une autre pause. Plus longue, celle-là. Je ne sais plus si c'est pour refouler ses larmes ou pour voir si elle peut m'en dire encore davantage. Elle sait qu'on ne parle pas de la mort très couramment sur ce ton-là. Que ce n'est pas beau de dire que son fils est mieux mort que vivant.

« J'avais comme l'impression que la vie aurait été dure pour lui, que voulez-vous ? »

Peu de temps après la mort de Luc, son frère Alain a dit à sa mère : « Maman, je ne veux pas que tu l'en ailles. » « J'ai pensé qu'il voulait dire partir physiquement, géographiquement, raconte Monique. Non, mourir, qu'il m'a expliqué... Parce que Luc était tout à fait bien, lui aussi, trois mois avant d'expirer. Ça faisait réaliser à son frère que tout était futile. Éphémère. Incontrôlable. »

Acheter jusqu'à la fin

C'est lui, Alain, qui utilise maintenant l'ordinateur. Et tant mieux si ça l'amuse, pense évidemment Monique.

« Mais pourquoi faut-il absolument acheter, comme ça, jusqu'au dernier moment ? demande-t-elle. Si les parents peuvent vivre des choses avec les enfants, s'il peut se passer quelque chose de spécial, en famille, formidable. Mais acheter... Avoir... Pourquoi ? »

C'est là que le cri est survenu. Un grand cri de douleur. Un grand cri de détresse. De rejet. De suffocation.

« Et les Fêtes qui s'en viennent. Je trouve ça épouvantable, les Fêtes ! Vous ne pourriez pas arrêter ça, s'il vous plaît ? Vous ne pourriez pas faire quelque chose pour que ça cesse ? »

« Les Fêtes, c'est une pression insoutenable... » Monique n'était plus droite sur sa chaise. Elle ne cherchait plus à retenir ses larmes. Ça faisait mal de partout. À elle. À moi. Aux murs de la pièce.

« On n'a pas le choix ! Les Fêtes, on nous les impose ! À Noël, tout converge dans une seule direction. Tout est familial au boutte. »

« Aux Fêtes, la pauvreté est pire. Les peines sont pires. La misère est pire. On est plus pauvre. On a plus de peine. Et on a plus de misère. »

« Me semble qu'on devrait avoir au moins ce dernier choix de vivre ce qu'on veut vivre. »

À Noël, l'an passé, Monique avait ses deux fils. C'était à son tour. Cette année, même si c'eût été encore son tour, elle n'en aurait eu plus qu'un seul. Et quoi qu'il en soit, c'est au tour du père.

Même plus question de se les diviser...

« Quand on est passé devant le juge, pour la garde des enfants, se souvient sa mère, celui-ci les a « donnés » tous les deux à leur père, en disant : ces deux enfants-là sont inséparables... »

« I-N-S-É-P-A-R-A-B-L-E-S » ●

- FIN -



par **Alain BOUCHARD**

Le ministre Robert de Cotret, à Sept-Îles Que la Côte-Nord fasse des projets, Ottawa les appuiera

◆ Que la Côte-Nord présente des projets de développement et Ottawa les appuiera.

par **Marc SAINT-PIERRE**

C'est en substance le message livré par le ministre de l'Expansion industrielle régionale, Robert de Cotret, à l'occasion d'une conférence de presse, hier, à Sept-Îles.

M. de Cotret était venu expliquer aux Nord-Côtiers les grandes lignes d'un vaste plan de développement économique de cinq ans que le gouvernement Mulroney s'apprete à mettre en branle pour fouetter l'esprit d'entreprise régional. Ceci, en vue de combler une fois pour toutes les disparités régionales.

Le plan de Cotret s'appliquera aux régions périphériques du Québec, soit l'Est du Québec, le Saguenay-Lac-Saint-Jean et le Nord-Ouest. Et la Côte-Nord évidemment.

« J'espère que nous serons en mesure de compléter rapidement les consultations requises avec les milieux régionaux et d'arrêter les mécanismes de concertation avec les autorités québécoises afin que le nouveau plan puisse entrer en vigueur dès le 1er avril 1988 », a noté le ministre.

Selon le titulaire du MEIR, les fonds vont être disponibles assez rapidement et les projets quand même recevables d'ici six semaines.

« Amenez-moi-z'en des projets. Ne craignez pas d'avoir des projets », a répété M. de Cotret. Dans l'esprit du ministre, des projets sérieux où l'esprit d'entreprise devra se manifester aussi en espèces sonnantes et trébuchantes.

Somme importante

Au profit d'entreprises déjà existantes et également de nouvelles, l'appui d'Ottawa se concrétisera entre autres par des subventions directes ou des prises en charge d'intérêts. En revanche, pas d'incitatif fiscal, auquel ne croient pas les gouvernements fédéral et provincial à l'heure d'aujourd'hui.

M. de Cotret s'est néanmoins gardé de préciser le contenu de l'enveloppe attachée au plan fédéral. « Une somme importante qui va correspondre aux besoins du plan », a-t-il dit.

La Côte-Nord n'aura pas à rougir des sommes qui lui seront dévolues par rapport à l'effort consenti par Ottawa pour d'autres régions, a ajouté le ministre en substance.

Une enveloppe de \$55 millions a été consacrée par Ottawa pour le plan de développement du Nord ontarien.

M. de Cotret a également rendu public un document faisant état des grands paramètres du plan de développement établis par Ottawa et des points de vue glanés en Côte-Nord dans le cadre d'une première consultation. Les petits et grands développeurs sont d'ailleurs invités à faire valoir dans les prochaines

semaines si les besoins du milieu ont été bien compris. Plus, un comité consultatif régional sera amené à orienter la mise en oeuvre du plan, à faire des recommandations au gouvernement et à élaborer des bilans annuels.

Dans son document, le gouvernement Mulroney propose de mettre en place cinq programmes-cadres, soit la recherche et le développement technologique; le développement de l'entreprise; la mise en valeur des ressources naturelles; le développement des ressources humaines, c'est-à-dire la formation et la réadaptation de la main-d'oeuvre; et les infrastructures. Ceci, au regard de cinq grands points d'appuis caractéristiques de la région : les mines, la forêt, les activités manufacturières, la pêche et le tourisme.

Au chapitre des infrastructures, M. de Cotret a par exemple révélé qu'un projet de traversier-rail pour Sept-Îles est à l'étude. Étude d'ores et déjà très avancée et très positive au stade actuel.

Dans les coulisses de la conférence de presse, des porte-parole de Rivière-au-Tonnerre ont par ailleurs fait valoir qu'un premier projet est déjà dans la machine. « Le dossier de l'aménagement du port de Rivière-au-Tonnerre a été remis à M. de Cotret », a dit Julien Bourque, agent de développement socio-économique. Il s'agit d'un projet de \$3,5 millions qui consistera à construire un mur de protection à l'entrée du havre pour en faciliter l'accès. « Nous avons perdu 28 jours de pêche en 1987. Nous perdons des jours de pêche à chaque année et l'économie du village s'en ressent », a noté de son côté Jean-Marc Poirier, président de l'association des pêcheurs.

Réactions

Les réactions au plan de Cotret ont été positives dans l'ensemble.

« C'est un incitatif et un outil précieux pour les petites, moyennes et grandes entreprises », a dit le maire de Sept-Îles, Jean-Marc Dion. « La porte est ouverte. C'est à nous de plonger dedans et à faire nos devoirs », a ajouté M. Dion.

« À première vue, - nous n'avons pas encore analysé le document de M. de Cotret, - nous sommes très satisfaits », a dit de son côté le maire de Baie-Comeau, Roger Thériault. Parce que, a dit M. Thériault, de un, Baie-Comeau se voit confirmer qu'elle fait bien partie de la Côte-Nord. De deux, parce que le plan met beaucoup l'accent sur l'industriel, base du développement de la Côte-Nord, région ressource.

Le grand Baie-Comeau entend d'ailleurs répondre de façon concertée au document du ministre de Cotret.

Pour le maire de Havre-Saint-Pierre, Robert Michau, le plan est à première vue valable. « Il faudra toutefois que les critères d'admissibilité soient réalistes par rapport au

milieu, c'est-à-dire que les petits ne soient pas oubliés », a indiqué M. Michau.

« Les critères, c'est à nous de les mentionner », a conclu M. Michau. ●



« Je suis passé à temps »

Longtin, le plus célèbre des gendarmes français, ennemi juré de Gaston Lagaffe, a décidé de renier ses patrons à l'invitation de la Sidac du Faubourg. Depuis quelques jours, il ne dresse plus de contraventions mais fait des cadeaux en insérant des \$0.25 dans les parcomètres évitant ainsi qu'un agent de stationnement de la ville de Québec colle une amende aux automobilistes en infraction. En contrepartie, l'automobiliste est invité à déposer un don, dans les boîtes déposées à cette fin chez les commerçants, pour la campagne de « L'arbre de Noël » des pompiers de Québec. Ces dons serviront à faire des heureux pendant le temps des Fêtes. « L'an dernier, un Père Noël agissait de la sorte, explique Mme France Elliot, porte-parole de la Sidac du Faubourg. Les deux Longtin, qui arpentent la rue Saint-Jean entre Dufferin et Turnbull, utilisent \$100 en \$0.25 par jour (400). Il fallait être original pendant la période des Fêtes pour faire face au problème de stationnement dans Saint-Jean-Baptiste. »

OUVERTURE LE 25 DÉCEMBRE

Le nouveau lieu de rencontre du beau monde...

CAFÉ RESTAURANT **BEL MONDO**
Spécialités italiennes

Dès 17 heures, le 25 décembre, venez profiter d'une ambiance bistro chaleureuse et goûtez notre cuisine recherchée, typiquement italienne régionale.

- Table d'hôte tous les soirs
- Repas pour gens d'affaires
- Ouvert le 25 décembre, à la Saint-Sylvestre et le 1er janvier avec un menu spécial du temps des fêtes

1188, Cartier, Québec
523-1188

\$13 millions pour revaloriser les forêts de la Haute-Côte-Nord

◆ Les gouvernements de Québec et d'Ottawa ont ratifié, hier, aux Escoumins, une entente spéciale, en vertu de laquelle \$13 millions seront consacrés à la revalorisation des forêts de la Haute-Côte-Nord, au cours des cinq prochaines années.

L'entente auxiliaire signée par le ministre délégué aux Forêts du Québec, M. Albert Côté, et le député de Charlevoix, M. Charles Hamelin, au nom du ministre fédéral des Forêts et des Mines, indique que les deux gouvernements se partageront les coûts du programme à part égale.

Le projet prévoit le traitement sylvicole de 15,000 hectares de forêt. ●

SANS TAMBOUR NI TROMPETTE

Pour la première fois à Québec, **FOURRURES TALON**

et son associé manufacturier présentent un événement dans le domaine de la fourrure à ne pas manquer!

1 200 000\$
DE FOURRURES

à partir du 26 décembre à 13 heures.

320, rue Saint-Joseph est
Complexe Jacques-Cartier
(angle Dorchester)

CHRC sur place le 26 décembre, à partir de 12 heures.

CENTRE MÉDICAL 4-BOURGEOIS
3220, Quatre-Bourgeois Ste-Foy - Tél.: 653-4050

LA CLINIQUE EXTERNE

(le sans rendez-vous)

LES SERVICES DE RADIOLOGIE, D'ÉLECTROCARDIOGRAPHIE ET LA PHARMACIE (Frs Turcotte)

SERONT OUVERTS

le jeudi 24 décembre, de 10h à 14h
le jeudi 31 décembre, de 10h à 14h

SERONT FERMÉS

les 25, 26 et 27 décembre
les 1er, 2 et 3 janvier

ET OUVERTS

les 28, 29 et 30 décembre, au heures habituelles.

653-4050



Nos exclusivités pour le temps des Fêtes... et pour toujours!

WRS AVARD
BIJOUTIER-JOAILLIER

2461, chemin St-Louis, Sillery - 653-3115
Réalisation ● Restauration ● Réparation dans nos ateliers

En privilégiant les Indiens des Escoumins, selon les trappeurs indépendants Picotte s'est fait jouer par ses fonctionnaires

► Pour l'Association provinciale des trappeurs indépendants (APTI), Yvon Picotte s'est fait passer « un sapin de Noël tout illu-

miné » par ses fonctionnaires en acceptant de modifier les réglementations de son ministère au profit de la bande indienne des

Escoumins. Dans un long communiqué, diffusé hier, et faisant état d'un télégramme au premier ministre Robert

Bourassa, l'APTI s'est notamment indignée que le MLCP ait stoppé le processus légal et public du tirage au sort d'un terrain de piégeage aux

Escoumins, en Haute-Côte-Nord, pour le remettre aux autochtones avec un territoire de 300 kilomètres carrés.

La suspension de ce tirage à 24 heures d'avis, dont a fait état LE SOLEIL, est confirmée dans une lettre expédiée par un fonctionnaire du MLCP aux autochtones nord-côtiers. Lettre qui précise que le terrain de piégeage en question pourra être éventuellement remis en échange, s'il le veut bien, à un trappeur déjà détenteur d'un terrain que convoite la bande des Escoumins. Dans sa missive, le MLCP s'engage d'ailleurs à faire une démarche en ce sens auprès du trappeur.

« Ce terrain de piégeage et ce territoire, qui recouvrent une partie d'une ZEC et de plusieurs pourvoies, n'ont jamais appartenu, en aucun temps, au conseil de bande de Les Escoumins. Cependant que les Montagnais de la Côte-Nord disposent déjà d'un territoire de piégeage à droits exclusifs de 232,000 kilomètres carrés sur un total de 229,000 kilomètres carrés », écrit l'APTI dans son communiqué.

Revendications exagérées

Selon l'association de trappeurs, la décision du MLCP est irrégulière en ce sens qu'elle accorde aux autochtones des droits exclusifs de piégeage sur des territoires où tous les trappeurs, tant autochtones qu'allochtones, avaient jusqu'à maintenant accès sans discrimination de race ou d'appartenance à un groupe particulier.

« Cette façon de faire, commente l'APTI, tend à conforter des attitudes exagérément revendicatrices sur le peu de territoire encore accessible à l'ensemble des trappeurs québécois sans discrimination. » Ceci, quand au total les autochtones disposent en exclusivité au Québec d'au-delà d'un million de kilomètres carrés de terrain de piégeage. « Alors que l'ensemble des trappeurs se partagent, sans discrimination d'appartenance ethnique, les 342,000 kilomètres carrés restants du réseau des territoires de piégeage », note l'APTI.

Dans un télégramme à M. Bourassa, le président de l'APTI, Denis Laiberté, et le président de l'APTI-Côte-Nord, Francis Duguay, réclament « un juste partage » et s'inquiètent notamment de ce qu'il adviendra dorénavant des autres tirages, par exemple pour la chasse de l'original et la pêche.

« Si le but du gouvernement est d'échanger des saumons, des originaux, des animaux à fourrure, ce sont plus d'un million de pêcheurs actifs et presque autant de chasseurs et de trappeurs qui devront appeler le gouvernement à l'ordre. Celui-ci n'agit plus sur le territoire de la Baie James. Mais, dans des zones habitées, fréquentées et exploitées, tous les citoyens du Québec doivent jouir de droits égaux », concluent les deux présidents. ●

Taxes accrues de 6.5 pour 100 à Pintendre

► PINTENDRE - Pour les contribuables de Saint-Louis-de-Pintendre, l'augmentation moyenne d'un compte de taxes sera de 6.5 pour 100, en 1988. Un ajustement a dû être fait en ce qui concerne l'imposition foncière, à la suite de l'acceptation d'un rôle d'évaluation qui présente la valeur réelle des propriétés. La maison moyenne était évaluée à \$40,000, l'an dernier; actuellement, le montant inscrit au rôle d'évaluation est de \$58,000 pour la même propriété.

par Gilles PÉPIN

Le nouveau budget de Pintendre totalise \$2.4 millions, comparativement à \$2,246,000, l'année dernière. Les frais de financement représentent 44.3 pour 100 du total. On note aussi que le service de la dette par rapport au total des valeurs imposables correspond à 3.4 pour 100.

Le taux de la taxe foncière sera de \$1.12 par \$100 de biens imposables pour les propriétés desservies par les services d'eau et d'égouts; le taux sera de \$1.03 pour les propriétés situées dans le secteur rural. Le service des ordures coûtera \$55 par logement. S'ajoutera une compensation de \$75 aux contribuables bénéficiant du service d'aqueduc et d'égouts.

La population de Pintendre excède légèrement 4,500 personnes. Le maire Roger Lachance a signalé que sa municipalité, en pleine expansion, offre un taux de taxe qui est parmi les plus avantageux dans la région.

Pour la maison d'une valeur moyenne de \$58,000, par exemple, la facture de taxes s'élèvera à \$847.20, en 1988. Certains secteurs de la municipalité sont cependant assujettis à une taxe spéciale relative à l'infrastructure. ●

Nous sommes... vos cadeaux de dernière minute.

LISTE
- MAMAN
- PAPA
- MON ONCLE JEAN
- MA TANTE JEANNIE
- SUZANNE
- ANDRÉ
- NATALIE
- JULIE

Nous sommes... les magasins qui sont ouverts tôt le matin et plus tard le soir, afin de vous permettre de bien profiter de ces deux moments de la journée qui s'avèrent les plus propices pour le magasinage.

Nous sommes... les bijoux qui brilleront de tous leurs feux à la Noël.

Nous sommes... les sélections de qualité de notre rayon de la vaisselle. Pour vos réceptions ou comme idées-cadeaux.

Nous sommes... les jeux et les jouets que les enfants de tout âge préfèrent.

Nous sommes... les précieux conseils du père Noël. Préparez votre liste mais ne la consultez pas constamment car le temps presse!

Nous sommes... le magasin rempli d'aubaines avantageuses. Armez-vous dès l'entrée d'un ou de deux sacs afin d'être prêt pour toutes nos super-occasions!

Nous sommes... les vêtements pour hommes qu'ils préfèrent. Chemises, cravates, chaussettes avec boîtes-cadeaux, tout est là, à bons prix!

Nous sommes... la lingerie qui lui va à ravir.

Nous sommes... les moments de lecture que l'on chérit. Le choix est vaste: recettes, secrets du jardinage ou du tennis; un livre sur le tricot pour maman; un livre d'aventures policières pour petit frère.

Nous sommes... les délicieuses préparations de la boutique du gourmet. Pour tous les palais et tous les genres de réceptions!

Nous sommes... les chèques-cadeaux Eaton. Une pensée qui sait plaire!

Nous sommes... la note musicale que vous recherchez. Une symphonie de sons à choisir!

Nous sommes... votre garantie de qualité à justes prix. Tout notre personnel se fera une joie de bien vous guider pendant cette importante période de vos achats des fêtes.

Nous sommes... les souvenirs précieux, conservés à l'aide d'un appareil-photo de qualité. Nous avons de la pellicule!

Nous sommes... la touche finale. Nous sommes plus que bien équipés en papier, rubans, cartes, décorations et accessoires de Noël.

Nous sommes... les fragrances et produits de beauté qu'il vous faut, certains ont même un emballage-cadeau!

Eaton saura vous aider pour que la fête soit grandiose

DÈS DEMAIN, LE 24 DÉCEMBRE

50% de rabais!

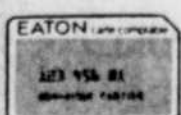
CARTES DE NOËL ET DÉCORATIONS

L'entière sélection Eaton de cartes de Noël en boîte, de papiers d'emballage, d'accessoires de table, de chandelles, de décorations, d'ornements et de lumières de Noël vous est offerte à 50% de rabais sur le prix courant étiqueté. Avec une telle occasion, préparez à l'avance le prochain Noël!

Exception: rubans et choux de Noël, non compris dans cette offre.

* Sur le prix courant étiqueté

ACHATS EN PERSONNE SEULEMENT



Credit accepté avec la carte Eaton



Les cartes American Express, Visa et MasterCard sont aussi acceptées pour les achats en personne

EATON

Nous sommes... le grand magasin du Canada



Le Soleil, Gilles Lafond

Collecte au consulat français

La collecte de sang tenue, hier, sous les auspices du Consulat général de France à Québec et de différentes associations françaises de la région a permis de recueillir 85 dons de sang. Le consul de France, M. Daniel Jouanneau, s'est également présenté à la clinique de la Croix-Rouge pour donner de son sang à cette occasion. Selon Mme Françoise Ollivier, attachée de presse au consulat, on s'est dit très heureux de ce résultat, d'autant plus que c'était leur première expérience dans ce domaine. On se dit également très satisfait à la Croix-Rouge puisque la période des Fêtes est généralement marquée par une baisse des réserves.

Pas de hausse de la taxe foncière à Saint-Georges

♦ SAINT-JOSEPH - En Beauce, les budgets qui ont été acceptés par les villes de Saint-Georges et de Saint-Joseph ne prévoient pas d'augmentation du taux de la taxe foncière, tandis qu'à Beauceville l'augmentation est de 3,3 pour 100.

par Paul-Henri DROUIN

Dans ces trois villes de la Beauce, les taxes dites de service sont inchangées, à l'exception d'une augmentation de la taxe d'affaires à Saint-Georges qui passe de \$2,89 à \$4 des \$100 de la valeur locative et de l'imposition d'une nouvelle taxe de \$0,06 des \$100 pour l'assainissement des eaux à Saint-Joseph.

Saint-Georges

Le budget pour 88 est de \$8,269,752 comparativement à \$7,623,802 pour les prévisions qui avaient été acceptées l'an dernier.

Le taux de la taxe foncière a été fixé à \$1,37 des \$100, la taxe spéciale « au mètre linéaire » demeure à \$7,09 pour les terrains desservis et à \$1 pour ceux non desservis.

Il en coûtera \$102 par logement pour la taxe d'eau, et \$0,0650 des \$100 pour l'assainissement des eaux, tandis que la taxe d'affaires se situera à \$4 des \$100 de la valeur locative.

Beauceville

Avec un budget de \$2,541,031 le taux de la taxe foncière générale a été fixé à \$1,54 des \$100, une augmentation de 3,3 pour 100.

Les autres taxes demeurent à \$130 pour les égouts, \$130 pour le service d'aqueduc, \$48 pour le ramassage des ordures ménagères et 6 pour 100 de la valeur locative pour la taxe d'affaires.

Taxe foncière maintenue à \$0.70 Budget équilibré à Beauré

♦ Le conseil municipal de Beauré a adopté un budget équi-

par Gérald OUELLET

libré de \$1,819,748 pour 1988. La taxe foncière demeure à \$0.70 des

\$100 d'évaluation.

Les taux des autres services, soit l'aqueduc et les égouts (\$40), l'enlèvement et l'enfouissement sanitaire (\$55) et la taxe d'affaires à 5 pour 100 demeurent inchangés.

L'Ange-Gardien: il en coûtera plus en taxes

♦ Les contribuables de la municipalité de L'Ange-Gardien connaîtront des hausses de taxes municipales en 1988 puisque le taux de la taxe foncière passera de \$1,20 à \$1,30 des \$100 d'évaluation. Le coût du service d'aqueduc est haussé de \$135 à \$145 par logement et celui des égouts de \$30 à \$35. Les tarifs demeurent inchangés pour le ramassage des ordures (\$55,40) et la taxe d'affaires (\$2).

par Gérald OUELLET

En 1988, les dépenses d'administration s'élèvent à \$908,000 comparativement à \$848,500 pour 1987. Les revenus seront du même ordre, ce qui permet la présentation d'un budget équilibré. D'autre part, l'éva-

luation imposable totale passe de \$40,477,600 à \$42,461,750.

Parmi les postes budgétaires qui subissent des augmentations, notons l'administration générale (de \$190,700 à \$208,700), la sécurité publique (de \$16,930 à \$20,500), le transport routier (de \$263,085 à \$266,925), l'urbanisme et le zonage (de \$7,010 à \$8,600) et les autres dépenses (de \$142,295 à \$181,850).

Projets de 1988

Le maire Raymond Gariépy entend réaliser d'importants projets l'an prochain, tels les travaux de bordure et de pavage dans les rues de la Place du Coteau, la réfection et l'élargissement du pont de la rivière Ferrée. Enfin, la municipalité adoptera en 1988 son plan d'urbanisme avec les règlements de zonage, de lotissement et de construction.●

spéciale d'eau à \$0.70 des \$100 d'évaluation imposable.

Il en coûtera \$190 par maison pour le service d'aqueduc et d'égouts et \$45 pour le ramassage des ordures ménagères, tandis que la taxe d'affaires se situera à 2,5 pour 100 de la valeur locative. Ces taux sont les mêmes qu'en 1987.●

La croissance, à Saint-Étienne, fait augmenter les taxes

♦ SAINT-ÉTIENNE - La municipalité de Saint-Étienne-de-Lauzon a décrété une augmentation de la taxe foncière de l'ordre de 8 pour 100 pour l'année qui vient. La capacité d'accueillir de nouveaux citoyens sans devoir investir dans les infrastructures est devenue de plus en plus difficile, a déclaré le maire Normand Henri en signalant que la population locale s'est accrue de 55 pour 100, depuis 1980, passant de 4,200 à 6,500 habitants.

par Gilles PÉPIN

La croissance du budget n'a heureusement pas suivi le même rythme, mais la préparation du budget est devenue un exercice ardu, soulignait M. Henri, qui qualifie le nouveau budget de raisonnable et de réaliste en regard des besoins et de la capacité de payer des contribuables.

Pendant l'année qui se termine,

cette municipalité s'est donné un nouveau rôle d'évaluation. La valeur des propriétés imposables, qui était de \$78 millions, est maintenant de \$121 millions. L'équivalent de l'ancien taux de taxe (\$1,12) a été établi à \$0,73 par \$100 de valeurs imposables. Pour 1988, la ville de Saint-Étienne vient de porter le taux d'imposition foncière à \$0,79.

Le nouveau budget totalise \$2,904,985, ce qui comporte une augmentation de 6,6 pour 100. 40 pour 100 des déboursés iront au service de la dette. Une somme de \$82,000 est prévue pour des dépenses d'immobilisation relatives à l'informatique, aux terrains de jeux et à l'achat d'équipements pour le service des incendies.

Pour limiter l'augmentation de taxes et équilibrer le budget des dépenses et des revenus, les édiles ont approprié un montant de \$103,584, provenant du surplus accumulé qui, au 1er janvier, sera d'environ \$120,000.●

Au chapitre des dépenses, les postes budgétaires de la sécurité publique, des transports, de l'hygiène du milieu, de l'urbanisme et de la mise en valeur du territoire, des loisirs et culture connaissent de légères hausses tandis que les frais de l'administration générale diminuent.

Par ailleurs, le programme des dépenses d'immobilisations comporte d'importants projets pour les années 1988-1989 et 1990. Il devrait se chiffrer par \$12,623,375 et il a été réparti comme suit : \$4,798,100 en 1988, \$4,359,500 en 1989 et \$3,465,775 en 1990.

Dossier Seagram

En 1987, la ville de Beauré s'est portée acquéreur d'un entrepôt et d'une plate-forme sous forme de don de la compagnie Seagram pour y aménager son garage municipal. A ce jour, il ne reste plus que deux entrepôts et 450,000 pieds carrés de terrains à vendre, les plans ayant tous été déposés pour les autres projets.

Soulignons aussi que la municipalité devrait déposer au début de 1988 son PPU (plan particulier d'urbanisme), qui aurait la responsabilité d'établir de nouveaux règlements concernant le zonage, l'urbanisme, le lotissement et la construction.●

Pelletier rabroue RP, caméramen et Viger

♦ L'esprit des Fêtes était totalement absent du conseil municipal de Québec, lundi soir, et le message des anges « Paix sur la terre aux hommes de bonne volonté » n'était certainement pas parvenu encore aux oreilles des élus.

par Marcel COLLARD

Par exemple, le maire Jean Pelletier était particulièrement amer à l'endroit du Rassemblement populaire, le parti d'opposition, qui s'était réjoui des déboires de la ville de Québec devant la commission parlementaire, la semaine dernière, alors que le ministre des Affaires municipales, M. André Bourbeau, déboutait la ville de plusieurs modifications à la charte de Québec.

Il s'est déclaré très déçu de la mauvaise humeur évidente du ministre qui a refusé, à cette occasion, d'accorder les pouvoirs requis pour acquérir des terrains à des fins industrielles. M. Pelletier était d'autant plus indigné qu'il s'agissait surtout de faire l'achat du terrain pour l'implantation du parc technologique. Il a affirmé que la ville sera encore dans l'obligation de recourir aux tribunaux comme ce fut le cas à quatre occasions pour affirmer le droit du conseil dans ce domaine.

« Cela va nourrir les avocats et nous, nous perdrons notre temps. » Les caméras de la télévision

À un certain moment, visiblement agacé par deux caméramen de la télévision qui filmaient les membres du conseil, le maire a demandé au président du conseil, M. Jacques Boudreault, de les expulser, prétendant que le temps alloué à cette fin, soit les 10 premières minutes de la séance, était expiré. Un des caméramen continua à effectuer son travail de la galerie de la presse, au balcon, d'où il fut rapidement délogé par un policier.

À propos de L. Gagnon

M. Pelletier s'est montré particulièrement sévère à l'endroit de la conseillère Françoise Viger, après que celle-ci eut laissé entendre que le promoteur Laurent Gagnon n'était pas admissible à l'une des trois subventions de \$500,000 chacune, qui lui furent accordées dans le cadre d'un programme de revitalisation du quartier Saint-Roch. Mme Viger a soutenu que M. Gagnon ne s'était pas conformé aux exigences du programme et que l'une des subventions aurait plutôt dû être attribuée à d'autres promoteurs.

Or, le maire a prétendu que la ville n'avait pas le choix, étant donné qu'aucune autre demande n'a-

vait été adressée à la ville et que M. Gagnon avait soumis un autre projet conforme aux critères. Mme Viger cita les noms de deux promoteurs, précisant qu'ils avaient été découragés de soumettre un projet, après s'être fait répondre que la caisse était à sec.

Le maire a ajouté qu'il avait personnellement conseillé à l'un des deux hommes cités par Mme Viger de soumettre un projet. Il a invité l'opposition à collaborer à la recherche de développeurs au lieu de continuer à fouiller dans les poubelles.●

Dommages par le feu

♦ Deux maisons ont été endommagées par le feu, lundi soir, l'une à Québec et l'autre à Charlesbourg. Dans la rue Larue, à Neufchâtel, l'incendie d'origine inconnue a causé des dégâts estimés à \$15,000. Une seule personne demeurait dans ce bâtiment genre chalet d'été. Sur la côte Garneau, à Notre-Dame-des-Laurentides, un plat oublié sur un poêle à bois a provoqué l'autre incendie dont les méfaits sont estimés à \$10,000. Personne n'a été blessé.●

VENTE DE RÉNOVATION

MERCREDI 23 — JEUDI 24 DÉCEMBRE 1987

JUSQU'À

70% DE RABAIS

norman

JUSQU'À

70% DE RABAIS

SUR TOUTE LA MARCHANDISE AUTOMNE/HIVER EN MAGASIN

MAIL CENTRE-VILLE • PLACE LAURIER • PLACE FLEUR DE LYS • GALERIES CHAGNON

LA PAGE ÉDITORIALE LE SOLEIL

Président du conseil d'administration:
PIERRE DES MARAIS II
Président et Éditeur:
ROBERT NORMAND

Éditeur adjoint et rédacteur en chef par intérim:
GILBERT ATHOT
Directeur de l'information:
GILBERT ATHOT

Vice-président et trésorier:
CHARLES-A. POULIN
Directeur de l'édition:
JACQUES DUMAIS

Pas de Père Noël à Québec

◆ Frustrante fin d'année pour la région de Québec. Le gouvernement provincial ne se contente de débloquer qu'une subvention annuelle de \$5 millions à la Capitale et plaque les autres recommandations de la Commission Lapointe après avoir raté les modifications à la Communauté urbaine de Québec.



par
Vianney
DUCHESNE

Ce n'était pas assez que le gouvernement fédéral ait laissé tomber le chantier maritime de Lauzon, en accordant la construction de six frégates au Nouveau-Brunswick et aucune au Québec. Les députés fédéraux et provinciaux de la région n'auront définitivement pas revêtu de costume de Père Noël, cette année.

L'État repousse, depuis plus d'un an, les engagements qu'il devrait prendre envers sa Capitale pour se conformer à la Commission d'étude sur la ville de Québec. L'annonce d'hier, par le ministre Marc-Yvan Côté, ne comble en rien les attentes entretenues par son homologue des Affaires municipales. M. André Bourbeau a passé l'automne à dire qu'un mémoire serait soumis au conseil des ministres sur les suites à donner aux conclusions du document et que la divulgation officielle des mesures retenues viendrait au mois de décembre.

La réformette de la CUQ et les \$5 millions ne font pas le compte. Le conseil des ministres a retardé au mois de janvier la création d'un poste de commissaire à la Capitale et l'étude d'une autre aide financière pour garantir la protection du caractère patrimonial de Québec. On ne souffle mot des autres recommandations du caucus des députés libéraux de la région concernant les demandes jugées prioritaires par les autorités municipales. Les reporte-t-on tout simplement aux calendres grecques?

La ville avait résumé ses priorités en cinq points: nomination par l'Assemblée d'un secrétaire à la région de la Capitale; établissement d'un contrat de développement de 10 ans entre elle et le gouvernement; contribution gouvernementale au titre de capitale et ville patrimoniale; rétablissement du double veto au conseil de la CUQ et dépôt d'une législation avant le 15 novembre de cette année. La récolte, comme on peut le constater, est maigre.

Heureusement, tout de même, le maire de Québec, dont la patience a été mise à rude épreuve, n'a pas tout perdu. L'aide financière de \$5 millions servira à alléger le fardeau fiscal des contribuables. Le maire l'a promis et le gouvernement n'impose pas de condition au versement de la subvention. Les députés, à contrecœur, ont recommandé ce respect de l'autonomie municipale.

Qu'on ne se leurre pas. Ce n'est pas encore le Pérou, mais un simple début, souhaitons-le. La subvention permettra de diminuer le taux de la taxe foncière de 10 cents du \$100 d'évaluation. Selon les calculs de la Commission Lapointe, une telle aide financière devrait pourtant abaisser la note de 17,5 cents. D'où provient pareil écart?

Le maire de Québec aura de la difficulté à vilipender l'État-providence. On ne crache pas sur \$5 millions; au surplus, M. Côté a la finesse de laisser la porte ouverte. Pour mieux la lui fermer sur les doigts, peut-être...

D'autre part, M. Pelletier pourrait être taxé de ne pas s'enfermer lui non plus dans les exhortations diplomatiques du rapport de la Commission Lapointe. Cette dernière souhaite que les résidents et les usagers participent directement à la formulation des objectifs de préservation et de mise en valeur du patrimoine.

Or, le conseil municipal a été saisi, avant-hier soir, d'importantes modifications aux règlements de zonage auxquelles les citoyens auront peu de temps à consacrer en cette période de réjouissances. Pourtant, on y trouve des articles qui risquent de changer passablement le visage de Québec, y compris celui de la zone qui fait partie du patrimoine mondial.

Il est bien évident que les intérêts supérieurs qui prévalent dans les prises de position par le gouvernement ne correspondent pas toujours à ceux de la ville de Québec. Tout comme M. Pelletier fait parfois des choix qui ne rencontrent pas nécessairement ceux de ses administrés ou des municipalités de l'ensemble de la région. La Capitale n'atteindra la place qui lui revient de fait que lorsque toutes les parties seront capables de travailler en harmonie après s'être entendues sur l'objectif commun à atteindre. C'est ce qui manque! ◆



VOTRE OPINION

À propos du docteur Evers

◆ Au cours des siècles, toutes les civilisations ont produit des thaumaturges qui profitent du désespoir des malheureux et de la stupidité des naïfs. Rien de bien nouveau.

Incapables de répondre à toutes les attentes de leurs patients, plusieurs médecins décrochent et pervertissent leur art. Tant que les médecines dites «douces» ou «alternatives» se limitent à traiter des gens qui ne sont pas malades ou qui souffrent du mal de vivre, il n'y a rien à redire. Mais lorsqu'elles impliquent un investissement majeur physique, financier, émotionnel et inutile de la part de gens si désespérément malades, on ne peut qu'être ému.

Si la technique du docteur Evers avait quelque base scientifique ou quelque crédibilité, il y a belle lurette que des milliers de chercheurs autour du globe y auraient donné suite. Que les médecins se taisent et refusent de dénoncer ces bêtises, ce n'est guère étonnant. On les a tellement mis au pilori, ces dernières années, qu'ils craignent d'être accusés de défendre des privilèges et des intérêts corporatistes.

Que les médias de toutes sortes, en mal de nouvelles ou de célébrité, exploitent ce filon à fond, c'est honteux mais si grossièrement humain. Leurs colonnes dithyrambiques font fort peu état du travail dévoué mais invisible des médecins, infirmières, techniciens, physiothérapeutes, etc., qui ont supporté ces

malades, souvent pendant plusieurs années. Les faiseurs de miracles se vendent mieux.

De tout temps, on a préféré les magiciens et les charlatans aux travailleurs acharnés du quotidien. C'est donc sans illusion aucune que je dénonce ce docteur Evers. ◆

Louis Béland,
médecin au CHUL
Ste-Foy

Pline l'Ancien... et l'exzéma

◆ Dans Le SOLEIL du 5 octobre dernier, une lettre de Mme Liliane Labbé, de St-Augustin-Sud, signalait que celle-ci s'était guérie de son eczéma en se frottant avec du gruau d'avoine mélangé à de l'eau. Or, voici, au sujet de ce remède, ce que l'on peut lire en page 88 de l'ouvrage intitulé: *Les travaux et les jours au temps d'Hérode*, de A.-C. Bouquet (traduit de l'anglais, Librairie Plon, 1959):

Pline — il s'agit ici de Pline l'Ancien — dit que les flocons d'avoine étaient un mets national chez les tribus germaniques et que la farine d'avoine mélangée à du vinaigre constituait un excellent remède contre les taches de la peau.

On sait que Pline l'Ancien, auteur d'une Histoire naturelle, vécut pendant les années 23 à 79 après Jésus-Christ, de sorte que le remède en question a une tradition bimillénaire. Les dermatologues voudront-ils s'y intéresser? ◆

David Fortin
Ste-Foy

Que la «pub» me laisse libre

◆ Quelle heureuse suggestion a eue M. Robert Giguère, de Beauport, (*Droit de vivre sans publicité*, dans LE SOLEIL du 22 novembre) au sujet de la publicité qui nous parvient par la poste! Ça me semble une idée parfaitement réalisable. Ayant une boîte rurale, je collerais un symbole rouge à l'extérieur de mon casier et le postillon saurait à quoi s'en tenir.

En ville où je demeurais précédemment, certains jours il me fallait enjamber des kilos de papiers que mon poêle avait peine à absorber. Ha! Ha! me suis-je dit, je ne dirai pas à Provigo, Zeller's, Métro, Canadian Tire etc. où je m'en vais et j'aurai ainsi la paix. Mais non! Ces petits malins m'ont repérée et ma boîte à lettres se remplit régulièrement de circulaires, journaux, dépliants etc., véritable logorrhée écrite si ça se peut!

Je veux être libre dans mes choix d'achats, de dons de charité, de réception de journaux locaux ou régionaux. Par exemple, cette association, sans doute fort méritante, qui m'expédie des cartes de Noël dont je ne sais que faire. Après les avoir retournées,

N.D.L.R.
Adressez vos lettres à la Tribune des lecteurs et lectrices du SOLEIL, 390, Saint-Vallier est, G1K 7J6 (647-3368). Ces missives devront être courtes et accompagnées du nom, de l'adresse et du numéro de téléphone de leur signataire. Nous nous réservons le droit d'éditer et d'abréger ces lettres au besoin. ◆

je reçois quand même des avis de paiement à répétition. Ce doit être coûteux tout ce va-et-vient postal.

Pourquoi la poste ne reviendrait-elle pas à son but premier qui est d'expédier les bonnes ou mauvaises nouvelles les lettres d'amour, les chèques et, fatalement, les comptes à payer?

Bravo, M. Giguère, j'endors pleinement votre proposition. ◆

Raymonde Dubé
St-Jean-Port-Joli

Il y a principe et principe...

◆ Je vous écris parce que j'ai lu dans votre édition du 16 décembre (page B-9) une déclaration qui m'offusque au plus haut point. Il est alors question de l'histoire rocambolesque du tirage de la Porsche (rouge) qui avait, semble-t-il, été gagnée par M. Laurent Gagnon. Celui-ci, aurait décidé de poursuivre la Régie des loteries et courses du Québec afin de reprendre possession de ladite voiture.

Ce qui sonne faux, dans cette affaire c'est que son avocat, Me Robert L'Espérance, explique que son client effectue cette démarche uniquement par principe, et je cite: «Mon client a décidé de ne pas laisser passer un tel affront. Laurent Gagnon c'est un homme de principe». Pourtant, lors de versements anticipés de subventions à la restauration d'édifices, de la part de la ville de Québec (lire son ami Jean Pelletier), les «principes» de M. Gagnon n'ont pas pesé lourd dans la balance... ◆

Richard Bergeron
Beauport

SUR LA COLLINE PARLEMENTAIRE

Le très long chemin de la croix de «Monsieur»

par
J-Jacques
SAMSON



◆ 27 septembre 1984, 22h30. La route est noire entre Rivière-du-Loup et l'Isle verte. La voiture fonce dans la nuit, à 140 kilomètres/heure sur une route sinueuse. Robert Bourassa pourchasse le pouvoir, jusque dans les coins les plus reculés du Québec, depuis deux ans déjà.

Aucune invitation n'est trop banale, aucune chambre de commerce ou club optimiste; regroupement d'étudiants ou club de l'âge d'or est trop peu influent pour mériter qu'il se déplace, seul la plupart du temps, conduit par un militant ou un membre de l'organisation-hôte, à qui il confie sa vie, tantôt en Buick mais tantôt en petite Ford Escort.

Dans quelques minutes, Robert Bourassa en sera à sa cinquième rencontre en deux heures. Une cinquantaine de producteurs agricoles l'attendent, une vingtaine de milles plus à l'est, avant

qu'il revienne terminer sa journée, un peu après minuit, à Rivière-du-Loup.

Pendant ces tournées, Robert Bourassa écoute, d'une oreille qui se voulait compatissante, les doléances de chacun contre le gouvernement; il assure ses interlocuteurs que son parti connaissait bien le problème soulevé et qu'il s'y attaquerait aussitôt de retour au pouvoir, dans la mesure des moyens des Québécois.

Le chef du PLQ s'est tissé durant ces années une extraordinaire toile d'araignée qui recouvrait tout le Québec.

D'abord, dans son propre parti, avant d'en reprendre la direction en 1983, il s'assurait que les militants lui accordaient leur appui, advenant une élection serrée, même au suffrage universel.

Dans l'ensemble de la population ensuite, des milliers et des milliers de citoyens ordinaires, isolés dans leur patelin, pourraient se vanter d'avoir rencontré personnellement Robert Bourassa, discuté avec lui, le plus simplement du monde, ce samedi soir ou ce dimanche matin, alors qu'il était venu les visiter.

De son côté, lui, outremontois, indé-

pendant de fortune depuis trente ans, selon l'expression consacrée, intellectuel, passionné d'économie et de relations internationales, apprenait à connaître le Québécois moyen, le Jos Bleu du Bas Saint-Laurent, de l'Abitibi, de la Beauce...

Il découvrait en quelque sorte les Québécois même s'il les avait gouvernés pendant six ans, de 1970 à 1976.

Entre 1982 et 1985, alors qu'il n'était «rien», les Québécois lui parlaient simplement, franchement, de leurs problèmes et de leurs attentes. Robert Bourassa enregistrait.

Ce long chemin de la croix allait enfin lui donner une connaissance de l'âme québécoise, une sensibilité, une intuition que ses sondages ne peuvent lui fournir. (Espérons que le confort du pouvoir au bunker ne lui fera pas oublier trop vite les leçons de son pèlerinage à travers le Québec.)

Ce travail ingrat de sous-sols d'églises et de cabanes à sucre est le lot qui attend maintenant Jacques Parizeau pour 4, 5 ou 6 ans au moins s'il veut diriger un jour le Québec. «Monsieur», 57 ans, aura un long chemin de

la croix avant de pouvoir espérer devenir chef de gouvernement, à un âge où on pense, au contraire, à la retraite.

Le professeur devra quitter sa chaire des HEC et sillonner les routes du Québec; l'aristocrate devra descendre dans les mines, se faire filmer dans les étables des producteurs laitiers, peut-être même dans une porcherie; le brillant économiste devra écouter patiemment Jos Bleu pour qui «libre-échange» évoque peut-être des plaisirs bien différents des siens!

Devenu chef de parti, épié par les médias et les adversaires aux flèches empoisonnées, il sera astreint à une discipline de vie serrée. Il devra aussi, humblement, se soumettre aux directives des fabricants d'image, dont l'efficacité se mesure à leur courage pour vous souligner les éléments de votre personnalité ou de vos habitudes à corriger, pour plaire au nombre suffisant d'électeurs afin d'être élu un jour.

À ce calvaire que doivent monter tous les chefs politiques pour goûter au pouvoir, M. Parizeau aspire en plus à prendre la direction d'un parti toujours divisé et devra relever le défi de con-

vaincre les Québécois de le suivre sur la voie de la souveraineté.

Robert Bourassa sera étonné de voir M. Parizeau plonger dans la bataille, même s'il avait été piégé par la démission-surprise de Pierre Marc Johnson. Vendredi dernier encore, il ne croyait pas qu'une analyse objective pousse-rait M. Parizeau à faire le grand saut.

Il l'imagine sans doute très mal, filant dans la nuit, comme lui, entre Rivière-du-Loup et l'Isle verte, par un beau samedi soir, pour aller écouter une poignée d'agriculteurs, deux ans avant les élections.

Mais si Jacques Parizeau avait obéi à des critères logiques dans sa vie, ce grand bourgeois serait devenu président de la Banque du Canada, pas ténor indépendantiste, aspirant à la présidence d'un parti actuellement moribond, avant des élections à peu près perdues d'avance.

Robert Bourassa est un politicien programmé comme un ordinateur; Jacques Parizeau est capable d'une «merveilleuse folie». ◆

N.D.L.R.: CETTE CHRONIQUE VOUS REVIENDRA LE MERCREDI 6 JANVIER 1988.

LE MONDE

Échec total des pourparlers au Nicaragua

♦ SAINT-DOMINGUE (AP, AFP) - Les pourparlers entre représentants du gouvernement nicaraguayen et de la Contra, en lutte armée contre le régime avec le soutien des États-Unis, ont échoué hier à Saint-Domingue, sans même qu'ait débuté un dialogue indirect entre les deux parties.

« Nous sommes dans l'impasse », a déclaré le médiateur de ces négociations, l'archevêque de Managua

Mgr Miguel Obando y Bravo. « Je crois que c'est une bataille que personne n'a gagnée. Mais nous continuons la guerre et j'espère que le facteur temps fera réfléchir les deux parties », qui se sont mutuellement rejeté la responsabilité de l'échec.

Le gouvernement sandiniste et la Contra ont tous deux promis de respecter une trêve pour le soir et le jour de Noël et les représentants du gouvernement ont proposé une troisième tranche de négociations entre les 7 et 10 janvier.

Un porte-parole de la Contra, M. Bosco Matamoros, a déclaré qu'il ne ferait pas de commentaire sur cette proposition car elle n'avait pas encore été proposée officiellement à sa délégation.

La Contra réclame des négociations directes avec le gouvernement tandis que celui-ci souhaite qu'elles aient lieu par l'intermédiaire de conseillers étrangers, en l'occurrence le parlementaire ouest-allemand Hans Juergen Wichniewski et l'avocat américain Paul Richeler. M. Matamoros a déjà fait savoir que la

Contra ne reviendrait pas sur cette condition.

Le président nicaraguayen Daniel Ortega a déclaré qu'il avait peu d'espoir de succès pour ces pourparlers, qui ont eu lieu après que la Contra eut lancé une importante offensive contre une région minière du nord-est du pays, occupant pendant trois jours la petite ville de Puerto Cabezas et abattant un avion civil.

Réaction américaine

La Maison-Blanche a pour sa

part imputé l'échec des négociations aux sandinistes. La porte-parole du département d'État, Mme Phyllis Oakley, a relevé « qu'apparemment les sandinistes avaient l'intention d'utiliser des conseillers étrangers non pas en tant que conseillers techniques, comme ils l'avaient annoncé, mais en tant que représentants du gouvernement sandiniste ».

« Le refus des sandinistes de négocier directement avec la Résistance nicaraguayenne et leur tentative d'utiliser des étrangers comme négociateurs constitue de notre point de vue un pas en arrière », a-t-elle dit.

Aide à la Contra

Entre-temps, le Congrès américain a approuvé dans la nuit de lundi à mardi une aide non militaire de \$8.1 millions US pour la Contra.

Le gouvernement du Nicaragua a vivement critiqué cette décision et

s'est déclaré disposé « à utiliser tous les moyens et à prendre toutes les mesures nécessaires » pour assurer la défense du pays.

Par ailleurs, à Managua, environ 500 personnes, avec à leur tête les dirigeants de 14 partis d'opposition, sont descendues dans la rue pour réclamer du gouvernement « la démocratie et le respect des accords de paix centro-américain ».

Les chefs de l'opposition ont demandé au gouvernement de répondre favorablement à leur proposition de modification de la Constitution, condition préalable à la reprise du « dialogue » rompu le 15 décembre dernier.

Le secrétaire général du Parti social-démocrate, M. Guillermo Potoy, a exigé que le gouvernement décrète une amnistie totale, lève l'état d'urgence et « négocie » un cessez-le-feu avec la Contra. ●

France-Iran

Chirac accusé

♦ PARIS (AFP) - La polémique sur les trafics d'armes françaises vers l'Iran a rebondi hier en France, avec de nouvelles accusations du quotidien *Le Monde* que le gouvernement a immédiatement catégoriquement démenties.

Le Monde, après enquête en France et au Portugal, affirme que « le détournement d'armes françaises vers l'Iran aurait continué » ces deux dernières années, depuis que la droite est revenue au pouvoir, sous le couvert de prétendues livraisons au Portugal. Le gouvernement a cependant réagi en affirmant que les commandes auxquelles *Le Monde* faisait référence n'avaient « jamais » reçu d'autorisation d'exportation.

De sources officielles à Paris on parle de « désinformation », à cinq mois de l'élection présidentielle, et on note la « concomitance » de la publication de cet article et de l'inculpation d'un ancien haut responsable socialiste à la Défense. Des armes françaises ont été en effet livrées illégalement par la société Luchaire et une société d'explosifs, la SNPE, sous les gouvernements socialistes de 1983 à 1986 et lundi M. François Dubos, ancien proche collaborateur de M. Charles Hernu, ministre de la Défense jusqu'en 1985, a été inculpé dans le cadre de l'enquête sur cette affaire.

Mais *Le Monde* relève que des armes, des munitions et des explosifs censés avoir été commandés depuis 1986 à Luchaire et la SNPE par plusieurs firmes portugaises ne sont jamais arrivés au Portugal, et selon lui il y a de « fortes présomptions » pour penser que leur destination réelle était l'Iran. Ces livraisons, dont le quotidien note le caractère parfois démesuré pour ce pays, ont reçu une approbation de principe du comité inter-ministériel français pour l'exportation des matériels de guerre, souligne *Le Monde* qui précise cependant que le service habilité à délivrer l'autorisation finale d'exportation a refusé de répondre à ses questions.

Le journal estime que le Portugal a joué un rôle de plaque tournante dans les trafics d'armes américaines et françaises vers l'Iran. Il fait également état de la présence ces derniers mois à Lisbonne, révélée par l'hebdomadaire portugais *l'Express*, d'un dirigeant de deux filiales italiennes de Luchaire (SEA et CONSAR), M. Mario Appiano, cherchant à passer auprès de la société portugaise d'explosifs SPEL une commande de 150,000 obus de 150 mm. Or ce dernier, que *Le Monde* présente comme un « homme d'affaires italo-américain », aurait joué un rôle-clé dans les livraisons d'armes françaises vers l'Iran.

L'hebdomadaire *Le Canard enchaîné*, à paraître aujourd'hui, revient également sur ces affaires, en affirmant qu'après la libération de plusieurs otages français au Liban et le réchauffement des relations franco-iraniennes, la France a « accepté de discuter des besoins de l'armée iranienne et de la fourniture éventuelle de matériels ». « Une délégation d'officiers et d'ingénieurs français de l'armement est rentrée de Téhéran le 14 décembre », affirme l'hebdomadaire. ●

Roh se soumettra à un plébiscite en 1988

♦ SÉOUL (NYTNS) - Le président-élu de Corée du Sud, M. Roh Tae-woo, a déclaré hier qu'il renoncera à la présidence s'il perd le vote de confiance qu'il entend solliciter après les Jeux olympiques de 1988 à Séoul.

M. Roh, qui a été élu la semaine dernière avec à peine les tiers des suffrages exprimés, a indiqué qu'il entendait soumettre à un plébiscite, probablement dans un an, ses performances à la tête de l'État.

« Évidemment, si le peuple refuse de m'accorder sa confiance, je démissionnerai », a-t-il dit au cours d'une interview.

Le président-élu a également reconnu pour la première fois que certains militants de son parti au pouvoir avaient commis des « irrégularités partielles et isolées » au cours de la campagne électorale, mais a catégoriquement rejeté les accusations de fraude généralisée qui lui aurait permis, selon l'opposition, de voler les élections. ●



Sur la place de la Nativité, à Bethléem, un Palestinien passe devant trois soldats israéliens, mitraillettes en main. A l'arrière-plan, un sapin qu'on a commencé à décorer pour Noël.

Les violences israéliennes font encore trois victimes

♦ JÉRUSALEM (AFP, AP) - Un jeune Palestinien a été tué et trois autres blessés par les forces de l'ordre israéliennes, lors d'une manifestation hier en fin d'après-midi dans le camp de réfugiés de Djabalyah, dans le territoire de Gaza occupé, apprend-on de sources concordantes palestiniennes et militaires israéliennes.

Globalement toutefois, la violence d'hier, malgré ses nouvelles victimes, a été moins grande que celle de lundi, l'une des journées les plus sanglantes depuis le début des affrontements le 8 décembre.

Abstention américaine

Fait exceptionnel, les États-Unis, pourtant principal allié d'Israël, n'ont pas opposé leur veto hier soir à une résolution du Conseil de sécurité « déplorant vivement » les violences israéliennes contre des manifestants palestiniens dans les territoires occupés.

Parmi les 15 membres du Conseil de sécurité, seuls les États-Unis se sont abstenus, tandis que les 14 autres votaient la résolution.

L'administration Reagan a fait des reproches hier à Israël pour les « dures mesures de sécurité et les balles réelles » utilisées contre les manifestants arabes dans les territoires occupés.

Le porte-parole de la Maison-Blanche, Marlin Fitzwater, a affirmé que l'administration tenter d'aider à

mettre fin à la violence par des pourparlers diplomatiques avec des représentants d'Israël, des pays arabes et des factions palestiniennes. Il a refusé de nommer ces pays ou ces leaders palestiniens, de même que de dire s'ils faisaient partie de l'Organisation pour la libération de la Palestine.

Bilan élevé

Khaled Taled Hmeid, 17 ans, atteint d'une balle dans l'œil, est décédé au moment de son transfert à l'hôpital Shifa de Gaza.

Son décès porte à 22 morts, selon l'armée israélienne, et à 25 morts, selon des sources palestiniennes, le bilan de 14 jours d'affrontements dans les territoires occupés par Israël.

De plus, deux autres jeunes Palestiniens sont morts hier des blessures subies au cours d'affrontements avec les soldats lundi.

Sept autres Palestiniens ont été blessés hier à Djabalyah lors d'affrontements violents avec l'armée israélienne. Les militaires, attaqués à coups de pierres, ont tiré à balles réelles contre les manifestants, ont indiqué des correspondants locaux palestiniens.

Un porte-parole militaire israélien a confirmé la mort du jeune Palestinien, ainsi que les trois blessés. Il a affirmé qu'une unité israélienne, prise à partie par des manifestants, « s'est trouvée dans la nécessité d'ouvrir le feu sur des fauteurs de troubles ».

Le bilan des blessés Palestiniens par balles s'élevait hier en début de soirée à plus de 200 selon les sources palestiniennes, et à 167 selon des sources militaires israéliennes, qui faisaient en outre état de plusieurs dizaines de militaires et de civils israéliens blessés par des jets de pierre.

Le ministre israélien de la Défense, M. Yitzhak Rabin, avait affirmé lundi soir, à son retour des États-Unis, qu'il fallait « rétablir l'ordre dans les territoires même si cela doit être douloureux ». « Celui qui participera à des manifestations violentes devra savoir qu'il s'expose désormais à de graves dangers », avait-il ajouté.

Selon des sources proches du haut-commandement israélien, l'ar-

mée s'apprête à réagir avec plus de « fermeté » et de « rapidité » en multipliant les détentions administratives sans procès, les couvre-feu et les expulsions.

Le président de l'État d'Israël, M. Haïm Herzog, a mis en garde de son côté hier les Arabes israéliens contre « l'extrémisme qui a coûté cher aux Palestiniens dans le passé ». ●

Quatre pétroliers attaqués

MANAMA (APF, AP) - L'Irak a tenté de nouveau hier de frapper durement, dans un raid spectaculaire, les exportations de pétrole iranien en lançant son aviation à travers le Golfe contre les super-pétroliers affrétés par l'Iran pour stocker son brut au large du terminal iranien de l'île de Larak, dans le détroit d'Ormuz.

Selon Bagdad, plusieurs avions irakiens ont réussi à effectuer en plein jour une mission de quelque 2,500 kilomètres aller et retour, pour frapper le centre névralgique de Larak par lequel l'Iran exporte la quasi-totalité de son brut afin de financer son effort de guerre.

Quatre super-pétroliers servant au stockage du brut iranien ont été la cible de missiles Exocet, de fabrication française, manifestement tirés par des Mirage F-1 irakiens.

L'un des quatre bâtiments touchés est le *Seawise Giant*, 564,739 tonnes de port en lourd, libérien, plus gros pétrolier au monde. Il n'a subi que des dégâts mineurs.

C'est la deuxième fois en moins de trois mois que l'Irak attaque les super-pétroliers affrétés par l'Iran pour stocker son brut dans le détroit d'Ormuz. Ce pétrole est ensuite chargé à bord des pétroliers, qui se risquent de moins en moins dans le Golfe en raison des raids irakiens qui sont à certaines périodes quotidiens contre les navires chargeant au terminal de Kharg, au nord-est du Golfe. ●

Haïti: délais serrés

♦ PORT-AU-PRINCE (AFP) - La campagne en vue des élections générales du 17 janvier a été officiellement ouverte hier en Haïti par un arrêté de convocation du peuple rendu public le même jour à Port-au-Prince par le Conseil national de gouvernement (CNG) civilo-militaire haïtien.

L'arrêté indique également que les dépôts de candidatures à ces élections municipales, législatives et présidentielles se feront du 23 au 30 décembre et que les contestations de ces candidatures pourront se faire entre le 23 décembre et le 3 janvier prochains.

La campagne électorale s'achèvera le 15 janvier 1988.

Jusqu'à présent, trois candidats à la présidence qui avait reçu l'agré-

ment de l'ancien conseil électoral haïtien destitué le 29 novembre dernier par les autorités, ont annoncé publiquement leur intention de participer à cette consultation.

Trois des quatre principaux candidats à la présidence et chefs de partis du pays, MM. Marc Bazin, Louis Dejoie et Gérard Gourgue ont refusé de participer à ces élections alors que le quatrième, le pasteur Sylvio Claude, n'accepte d'y prendre part que si elles sont garanties par une force d'observation des Nations unies ou des États américains.

Le CNG a rendu publique le 18 décembre dernier une nouvelle loi électorale qui ne garantit pas, dans la pratique, le secret du vote, rappelle-t-on à Port-au-Prince. ●

EN BREF

■ **Proches de Meese inculpés** - Deux proches de l'Attorney General (ministre de la Justice), M. Edwin Meese, ont été inculpés hier pour fraude dans le scandale de la firme new-yorkaise Wedtech, elle-même impliquée dans une affaire de corruption, a-t-on appris de source officielle à New York. M. Robert Wallach, ami de longue date de M. Meese et ancien juge, ainsi que M. Franklyn Chinn, ancien gestionnaire des biens du ministre de la Justice, ont été inculpés de fraude et association de malfaiteurs en relation avec les activités de Wedtech et les contrats obtenus par cette société auprès du gouvernement fédéral. M. Wallach a été en outre accusé d'avoir « cherché à influencer Edwin Meese et d'autres fonctionnaires du gouvernement » pour le compte de Wedtech. Un troisième homme associé à M. Wallach, M. Kent London, a également été inculpé pour fraude. Les trois accusés risquent jusqu'à 20 ans de prison.

■ **Gelli: 16 mois de prison** - Licio Gelli, l'ancien « maître vénérable » de la loge maçonnique italienne P2, a été condamné hier à 16 mois de prison avec sursis par la Cour correctionnelle de Genève pour corruption de fonctionnaire, un verdict clément qui devrait permettre son extradition rapide vers l'Italie. En prononçant ce verdict, la cour a expliqué qu'elle avait tenu compte du désir de Gelli, qui assistait à l'audience, « de se soumettre à la justice de son pays », « de son âge, du fait qu'il est gravement atteint dans sa santé » et de « son absence d'antécédents judiciaires ». Gelli, âgé de 68 ans, avait soudoyé un gardien de prison suisse afin que celui-ci organise son évasion en août 1983 de la prison genevoise de Champ-Dollon et risquait de 3 jours à trois ans d'emprisonnement.

■ **Opposants roumains arrêtés** - Au moins quatre opposants roumains ont été arrêtés avant la conférence nationale du parti du 14 au 16 décembre à Bucarest et se trouvent toujours en détention, selon les indications parvenues à Paris à la Ligue pour la défense des droits de la personne en Roumanie. Il s'agit de MM. Nicolae Stancescu (ingénieur), Ion Fisticoc (architecte), Florian Russu (musicien) et Ion Puiu, 70 ans, qui fut membre du Parti national paysan interdit en 1947, selon la Ligue qui laisse entendre que d'autres arrestations non connues ont pu avoir lieu. Les quatre hommes avaient déjà été emprisonnés à plusieurs reprises, trois d'entre eux notamment à titre préventif lors de la visite du numéro un soviétique Mikhail Gorbatchev à Bucarest en mai dernier.

■ **Chilien déchu de ses droits** - L'un des principaux dirigeants de l'opposition chilienne, M. Clodomiro Almeyda, a été déchu hier de ses droits civiques et politiques pour 10 ans en raison de ses convictions marxistes, par le tribunal constitutionnel du Chili, a annoncé son avocat. La décision du tribunal, créé par le gouvernement militaire pour résoudre les différences d'interprétation de la Constitution de 1980, est sans appel. M. Almeyda, 64 ans, incarcéré à la prison de Santiago, s'était vu reprocher devant le tribunal de faire l'apologie du terrorisme et de vouloir propager le marxisme-léninisme.

■ **Néo-Calédonien écroué** - Cinq semaines après son appel à « organiser la résistance du peuple kanak », le numéro deux du FLNKS, M. Yeiwéné Yeiwéné, a été inculpé de provocation au meurtre et écroué hier à Nouméa. Cet emprisonnement a soulevé à Paris un tollé dans les organisations de gauche qui ont une nouvelle fois mis en cause la justice en Nouvelle-Calédonie. Le leader du FLNKS, Jean-Marie Tjibaou, également sous le coup d'un mandat d'amener, est aussi visé par cette information, de même que le président du FLNKS de la région centre Léopold Jorédié, qui a précisé hier à Sydney qu'il avait été convoqué par le juge.

■ **Massacre au Brésil** - La police et la garde pénitentiaire ont massacré 60 détenus dans une prison de Sao Paulo le 29 juillet dernier — et non 29, selon les chiffres annoncés à l'époque par le secrétariat de la Justice de l'État —, a affirmé hier dans un rapport la Commission des droits de la personne de la section de Sao Paulo de l'Ordre des avocats du Brésil (OAB). Le rapport conteste en outre que le massacre ait eu pour origine une révolte des détenus, mais affirme au contraire que la rébellion des prisonniers a été provoquée sciemment par les gardiens de la prison, mécontents de leurs salaires et de leurs conditions de travail, pour obtenir le départ du directeur.

■ **Le bilan s'est alourdi** - Quinze personnes ont péri dans l'accident d'un hélicoptère qui s'était écrasé lundi sur une plate-forme pétrolière dans le golfe du Mexique au large de la Louisiane avant de prendre feu. Le seul survivant de l'accident, un homme de 23 ans qui avait été brûlé à 95 pour 100, est décédé hier à l'hôpital de la Nouvelle-Orléans où il avait été transféré, a indiqué un porte-parole de l'établissement.

L'ÉCONOMIE



Selon l'Association des manufacturiers canadiens

Une récession est inévitable en 1989

♦ MONTREAL - Une récession est devenue inévitable après cinq années de forte croissance économique, mais l'Association des manufacturiers canadiens (AMC) ne la prévoit qu'en 1989.

par Georges ANGERS

Deux raisons fondamentales expliquent que la récession prévue ne se produira qu'en 1989 et non en 1988, selon M. Laurent Thibault, président de l'AMC : il y a d'abord suffisamment de momentum dans le système économique actuel pour que la croissance se poursuive en 1988, mais il y a aussi le contexte politique américain de 1988 alors qu'il y aura des élections présidentielles. De fait, on prévoit pour l'an



Laurent Thibault, président de l'AMC

prochain une croissance de deux pour 100 dans le secteur manufacturier.

La récession est cependant inévitable en 1989, soutient M. Thibault, même si ses effets ne seront pas aussi sévères qu'en 1982. En fait, le président de l'AMC prédit un niveau de croissance zéro pour 1989.

Quatre facteurs principaux imposeront cette « pause » à l'économie: d'abord l'endettement des gouvernements, qui n'a cessé de croître et qui pose un très sérieux problème de déséquilibre fiscal, ensuite le faible niveau de l'épargne, l'endettement par ailleurs élevé des consommateurs et enfin le jeu normal des cycles économiques.

Cette « pause » dans l'activité économique en 1989, qui prendra toutes les couleurs d'une véritable récession, ne devrait cependant pas avoir des effets aussi négatifs qu'en 1982, selon M. Thibault. Les taux d'inflation seront nettement inférieurs à ceux que l'on connaissait en 1981 et 1982, les pressions salariales moins fortes et enfin les stocks des entreprises beaucoup plus bas.

Ajustement

En fait, depuis la récession de 1982 et surtout depuis le krach boursier d'octobre, les entreprises ont élaboré divers scénarios qui leur permettront de s'ajuster rapidement aux événements, explique le président de l'AMC, qui estime que le secteur privé de l'économie est en équilibre.

C'est plutôt le secteur public qui devra se rééquilibrer, soutient M. Thibault. Le niveau d'endettement des gouvernements, particulièrement des États-Unis, est nettement trop élevé, ce qui provoque un déséquilibre dans la machine économique. Le krach boursier a en quelque sorte mis en évidence le malaise que cette situation a engendré.

Dans ces circonstances, l'entente bilatérale de libre-échange entre le Canada et les États-Unis constituera un avantage majeur pour les entreprises manufacturières canadiennes qui pourront alors profiter de l'expansion des exportations des produits nord-américains, estime M. Thibault.

Les entreprises canadiennes devront cependant améliorer leur compétitivité et surtout leur productivité, si elles veulent tirer pleinement profit de cette entente de libre-échange. Il y aura certains problèmes d'adaptation, reconnaît M. Thibault, mais pourquoi cela serait-il plus difficile aujourd'hui alors que cela fait plus de 40 ans que les entreprises canadiennes s'adaptent aux modifications de l'environnement économique. ●

Une entente qu'il faut améliorer

La Coopérative fédérée refuse de condamner l'accord de libre-échange

♦ L'entente de libre-échange avec les États-Unis comporte plusieurs aspects négatifs pour notre agriculture, estime la Coopérative

par Michel CORBEIL

fédérée de Québec. Cependant, elle se refuse à condamner en bloc le pacte et croit que le Canada dispose de tous les pouvoirs pour cor-

riger le tir sans retourner à la table de négociation.

Pour une seconde fois en un mois, l'organisme, qui regroupe les coopératives agricoles de la province, a émis des réserves vis-à-vis des positions que défend l'Union des producteurs agricoles (UPA) dans le dossier.

M. Mario Dumais, économiste et secrétaire général de la Fédé-

rée, a reconnu que, contrairement à l'UPA, « nous ne voyons pas que du noir. De plus, nous ne demandons pas que l'agriculture soit exclue du libre-échange parce que c'est illusoire d'adresser une telle requête à ce stade-ci. Nous présentons plutôt un cahier de revendications (pour corriger les lacunes de l'entente) en vue d'assurer la prospérité du secteur agricole.

« Sinon nous devons conclure que l'accord est négatif. Or, Ottawa peut satisfaire toutes nos revendications sans toucher à l'entente », a laissé entendre le secrétaire général.

Selon lui, l'inclusion de l'article 11 du GATT (sur le commerce international et qui autorise les pays à continger l'importation de produits) est une bonification par rapport au document préliminaire sur le libre-échange. Il ne partage pas les appréhensions de l'UPA qui craint que d'autres clauses du traité puissent empêcher cet article de s'appliquer.

M. Dumais n'a pas caché que les comparaisons avec l'UPA, qui combat le projet du gouvernement de Brian Mulroney, l'agacent. « Nous trouvons cela 'achalant' de commenter les positions de l'UPA. Nous avons simplement des choses à dire ».

Rectifier le tir

Hier, en conférence de presse, à Montréal, les dirigeants de la Fédérée, qui représente un chiffre d'affaires de \$1.2 milliard et emploie

3,000 personnes, ont indiqué que l'accord ne règle « pas tous les problèmes d'accès pour nos produits au marché américain ».

Selon eux, Ottawa doit agir « principalement pour ajouter le yogourt, la crème glacée et les plats cuisinés à base de volaille à la liste des produits d'importation contrôlée ». Il faut préciser la politique pour ce qui est du blé de consommation, « porter une attention particulière aux produits horticoles transformés et allouer des quotas d'importation dans les secteurs contingents » pour que les entreprises soient traitées équitablement et que les consommateurs en profitent.

Si ces conditions sont satisfaites, « nous pourrions estimer que cette entente sera bénéfique pour l'avenir de l'industrie agro-alimentaire québécoise. Sinon ce sera une menace sérieuse. » La puissante coopérative reconnaît le bien-fondé des « tentatives pour sécuriser notre accès au marché américain ».

Elle se dit d'avis que notre agriculture « peut compétitionner sur les marchés mondiaux quand les règles du jeu sont équitables ». A ses yeux, les points positifs de l'entente sont notamment le maintien des « quotas d'importation et de production qui sont les fondements du système de gestion de l'offre », le statu quo pour le crédit et les assurances agricoles et l'exemption mutuelle de la loi sur l'importation des viandes. ●

EN UN CLIN D'OEIL

■ **Hollinger dans Financial Post** - Le Groupe Hollinger du financier Conrad Black prendra une participation de 15 pour 100 dans l'hebdomadaire Financial Post de Toronto pour \$6,9 millions et le Financial Times de Londres en achètera une autre tranche de 25 pour 100, au prix de \$11,5 millions. Le Financial Post maintenant propriété de Toronto Sun Publishing Corp. a été acheté hier de Maclean Hunter pour \$46 millions. The Financial Post se prépare à lancer le premier quotidien financier canadien, en février. Le nouveau quotidien de Financial Post desservira principalement la région de Toronto à tous les jours tandis que son édition hebdomadaire continuera d'être distribuée à environ 198,000 copies, à l'ensemble du pays.

■ **Autres achats de Lépine-Cloutier** - La maison Lépine-Cloutier de Québec doit pouvoir occuper 25 pour 100 du marché ambulancier de la région de Montréal grâce à deux autres acquisitions annoncées, hier. Ces transactions concernent les actifs de Ambulances des Îles Enr. dont le chiffre d'affaires est de \$2 millions et Ambulances Pelberge Inc. avec un chiffre d'affaires de \$750,000. Ces deux entreprises ont leur siège social à Laval. Hier, l'entreprise avait annoncé l'achat de Service ambulancier métropolitain Inc.

■ **Maxi-Santé est indépendant** - Les 45 pharmacies qui affichent la bannière Maxi-Santé sont approvisionnés par le grossiste Médi Service, une filiale de Provigo, par l'intermédiaire d'un groupe d'achat appartenant exclusivement aux pharmaciens propriétaires membres soit Groupe Marke-Pharm Inc. Voilà ce que le directeur général de la chaîne Maxi-Santé, M. Alain Bernier a tenu à nous préciser à la suite de la publication d'une nouvelle pouvant laisser croire que Maxi-Santé appartenait au Groupe Provigo.

■ **Programme de rachat Bourse de Montréal** - La Bourse de Montréal et la Commission des valeurs mobilières du Québec ont décidé hier de revenir à la normale en ce qui concerne les programmes de rachat d'actions. Ces normes avaient été élargies, à la suite du krach du 19 octobre, afin d'aider les compagnies québécoises à soutenir la valeur de leurs actions. Les normes originales qui s'appliquent de nouveau empêchent les compagnies d'acheter plus de deux pour 100 des titres en circulation. Le retour à la normale implique aussi que les compagnies ne seront plus tenues de faire part de leurs achats au moyen de communiqués.

MONNAIES

TORONTO (PCI) - Voici les taux des devises étrangères les plus fournis hier par la Banque de Montréal. Les cotes sont en devise canadienne. Les taux sont qualifiés de nominatifs vu qu'ils fluctuent durant la journée et varient d'une banque à l'autre. * Taux mensuels.

Afrique du Sud (rand)	0,6733
Alle. de l'Ouest (mark)	0,9018
Arabie saoudite (rial)	0,348575
Australie (dollar)	0,9223
Autriche (schilling)	0,113872
Bahamas (dollar)	1,3056
Bahrein (dinar)	3,4674
Barbade (dollar)	0,6500
Belgique (franc CFB)	0,03821
Bermudes (dollar)	1,3056
Bresil (cruzado)	0,019102
Bulgarie (lev)	1,589
Canada (dollar)	0,851
Chine (yenn)	0,005012
Colombie (peso)	0,001645
Corée (won)	0,001645
Danemark (couronne)	0,2081
E.A.U. (dollar)	0,355978
Espagne (peseta)	0,011789
États-Unis (dollar)	1,3056

Fiji (dollar)	0,8995
Finlande (mark)	0,2343
France (franc)	0,2372
Grèce (drachme)	0,010108
Hong Kong (dollar)	0,1678
Hongrie (forint)	0,027882
Inde (roupee)	0,101114
Indonésie (rupiah)	0,000792
Irlande (livre)	2,1268
Italie (lire)	0,845666
Israël (shekel)	0,001990
Japan (yen)	0,024211
Kenya (shilling)	0,060480
Malaysia (ringgit)	0,5238
Mexique (peso)	0,002845
Norvège (couronne)	0,2049
Nlle-Zélande (dollar)	0,8473
Pakistan (roupie)	0,075572
Pays-Bas (florin)	0,7118
Philippines (peso)	0,062868
Portugal (escudo)	2,3903
Royaume-Uni (livre)	0,009798
Singapour (dollar)	0,7968
Suède (couronne)	0,6526
Suisse (franc)	0,2201
Turquie (lira)	0,000001
URSS (rouble)	0,363477
Venezuela (bolivar)	2,2114
Yugoslavie (dinar)	0,004469

Cette annonce ne peut être interprétée comme une offre publique dans toute province canadienne, à moins qu'un prospectus au sujet de ladite offre n'ait été accepté pour dépôt par une Commission des valeurs mobilières ou une autorité similaire dans une telle province. L'offre est faite seulement par le prospectus et on peut en obtenir des copies à l'adresse mentionnée ci-dessous.

ABRI FISCAL SOCIÉTÉ EN COMMANDITE VISONEX



Faits Saillants

- Voir économies d'impôt prévues
- Échange de parts en actions en février 1988
- Actions admissibles au REER pour 1987
- Règles de fraction "À Risques" ne s'appliquent pas aux pertes agricoles
- L'Impôt Minimum nullement influencé par la déduction en 1987
- Les prix des peaux de vison ont augmenté de 40% depuis 1986
- Dernière année pour abri fiscal en agriculture
- Dernière année pour la déduction à 100% des immobilisations utilisées en recherche
- Financement disponible aux investisseurs qui se qualifient
- Le commandité est une S.P.C.C. admissible au remboursement de crédits d'impôt
- La plus grande ferme de vison au Québec

SOCIÉTÉ EN COMMANDITE VISONEX
5250 FERRIER, BUREAU 615
MONTREAL, QUE. H4P 1L4 (514) 735-5233

Taux Marginal D'Impôt	Placement De 1 Part	Economies D'Impôt Pour 1987
44.15%	\$2,500	\$1,882
51.17%	2,500	2,115
56.57%	2,500	2,299

MAXIMUM DE 5 PARTS PAR INVESTISSEUR

CONTACTEZ-NOUS POUR PRENDRE RENDEZ-VOUS OU POUR UNE COPIE DE NOTRE PROSPECTUS

CONSEILS D'ADMINISTRATION

Les compagnies assujetties à la loi sur les valeurs mobilières

♦ Les compagnies inscrites à la bourse, dites publiques, sont un sujet à la mode actuellement. Il n'est pas dénué d'intérêt de connaître les exigences requises pour qu'une telle inscription puisse se faire.

Les compagnies publiques sont assujetties à la Loi sur les valeurs mobilières. Cette loi s'applique à toute compagnie, fédérale ou provinciale, qui désire faire le placement de valeurs mobilières, c'est-à-dire les offrir en vente au public, soit au Québec ou à l'extérieur à partir du Québec.

Une compagnie assujettie à la Loi sur les valeurs mobilières doit, avant de mettre un titre sur le marché, établir un prospectus et obtenir pour celui-ci l'autorisation de la Commission des valeurs mobilières. Le prospectus présente des informations sur la compagnie émettrice, ses administrateurs et le titre offert en général. En somme, il doit révé-

par Bernard CHOQUETTE
Collaboration spéciale



ler tous les faits susceptibles d'affecter la valeur ou le cours des titres qui font l'objet du placement.

Il existe, en vertu de la loi, différentes sortes de prospectus, dont la forme et le contenu sont réglementés en détail, soit le prospectus ordinaire, le prospectus simplifié et le prospectus abrégé pour certaines PME en activité depuis plus de deux ans. Pour obtenir le visa de la Commission des valeurs mobilières à l'égard d'un prospectus, il faut adresser une demande à la Commission, fournir les renseignements et documents requis et payer des droits.

La Commission peut assortir l'octroi de son visa conditionnellement à des engagements ou l'assortir de toute autre condition qu'elle juge appropriée. Également, la Commission peut refuser d'apposer son visa si elle l'estime nécessaire, par exemple, lorsque l'émetteur ne présente pas les assises financières nécessaires à la viabilité de son entreprise ou tout simplement lorsque la protection des épargnants n'est pas assurée.

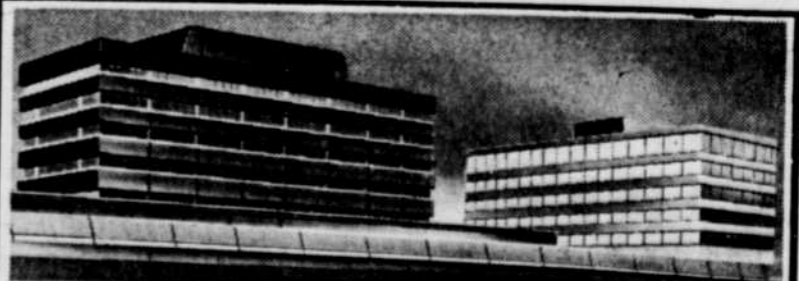
Une fois le prospectus visé, celui-ci doit être transmis à tous les souscripteurs de valeurs mobilières. Le visa permet à la compagnie émettrice de procéder au placement des valeurs concernées pendant les douze mois qui suivent son émission. Le placement de valeurs mobilières se fait par l'entremise des courtiers inscrits auprès de la Commission, à moins que la compagnie émettrice s'inscrive elle-même auprès de la Commission comme émetteur-plaçeur.

Dans certains cas, il est possible d'obtenir une dispense d'émission de prospectus, soit en raison de la nature des valeurs, soit en raison de la nature du placement. Le prospectus n'est pas exigé pour le placement des valeurs, tel un titre d'emprunt garanti par le gouvernement du Québec, du Canada ou d'une province canadienne, ou encore un titre d'emprunt émis ou garanti par une communauté urbaine ou municipale.

Une compagnie, qui, en contravention de la Loi sur les valeurs mobilières, émet des titres mobiliers sans prospectus ou qui présente des informations fausses ou trompeuses dans un prospectus, commet une infraction punissable d'une amende, et ses dirigeants ou administrateurs ayant autorisé l'infraction sont passibles des mêmes peines et même d'emprisonnement.

Comme on peut le constater, la Loi sur les valeurs mobilières régit les compagnies publiques. En outre, les exigences ci-haut énumérées ne représentent qu'une infime partie des exigences de la Loi sur les valeurs mobilières. ●

☆ Diplômé en Droit de l'Université Laval, Bernard Choquette est avocat chez Genest, Ouellet, Létourneau, à Québec.



Edifice Champlain - Edifice Frontenac Espace à bureau

À LOUER

En "plein cœur" du centre-ville de Sainte-Foy. Différents espaces de 300 à 10 500 pieds carrés. Disponibles immédiatement. Formule "clé en main" disponible. Stationnement gratuit.

Pour renseignements Pierre Léveillé



2700, boulevard Laurier, Sainte-Foy (418) 651-7085

L'OCDE prévoit un ralentissement de l'économie canadienne en 88

♦ PARIS (AFP) - La croissance du PIB (Produit intérieur brut) devrait être au Canada de 2.75 pour 100 en 1988 et 2.25 pour 100 en 1989, contre 4.5 pour 100 au premier semestre de 1987, selon les perspectives semestrielles de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) publiées hier à Paris.

Le taux de croissance du PIB devrait être réduit d'un point au total selon l'OCDE, cette prévision ne tenant toutefois pas compte des effets portés à la confiance par la crise des marchés boursiers.

Le déficit de la balance courante du Canada ne devrait pas changer notablement en 1988 même si le solde extérieur réel peut apporter une contribution légèrement positive à la croissance du PIB (Produit intérieur brut).

Pour l'OCDE, l'effet de relance dû à la hausse des taux d'imposition indirecte étant en voie de disparition, le taux d'inflation devrait revenir au niveau de celui des États-Unis et de l'ensemble des pays de l'OCDE.

La tendance à la baisse du taux de chômage devrait prendre fin et s'inverser par la suite.

D'autre part, la consommation privée sera sans doute défavorablement affectée à court terme, tant par les effets sur le patrimoine de la baisse du marché boursier, que par le recouvrement accéléré des retenues sur la source au titre de l'impôt sur le revenu des personnes physiques.

Toutefois, ajoute l'OCDE, les remboursements d'impôt prévus par la phase 1 du projet de réforme fiscale devraient majorer le revenu disponible en 1989.

Vente directe: Desjardins répond aux compagnies d'assurances

♦ MONTRÉAL (PC) - Le président du Mouvement Desjardins, M. Claude Béland, réfute de manière catégorique et en bloc les allégations des compagnies québécoises d'assurances selon lesquelles leur avenir est mis en péril par la vente directe d'assurances dans les caisses populaires Desjardins.

Contrarié par les propos tenus à la fois par un bon nombre de présidents de sociétés d'assurances et par les associations de courtiers, le numéro 1 du Mouvement a même qualifié de «vieilles chansons» les arguments qu'ont présentés tous ces intervenants dans la défense de leur dossier.

Soutenant que la vague du décloisonnement est irréversible, M. Béland suggère plus précisément aux courtiers de grimper dans le bateau et de s'impliquer à fond de train dans les services financiers.

Ainsi, le président du Mouvement Desjardins ne voit pas pourquoi un courtier d'assurance n'aurait pas, par exemple, comme agent immobilier.

« FRIK » s'identifie à des entreprises québécoises

♦ Une deuxième version du jeu « FRIK - Le Monde des Affaires » présente une intéressante innovation, celle de s'identifier à l'image d'entreprises québécoises à succès.

Le jeu, qui bénéficie d'une évaluation ESAR «très recommandé», se vend un peu plus de \$30.

par Réal LABERGE

Sous la forme d'un divertissement éducatif et familial, ce jeu de société pour adultes, de conception québécoise, s'offre déjà comme une introduction au monde des affaires.



En un an d'existence, FRIK a réussi à se tailler une place au Canada, parmi les produits des géants canadiens et américains du jeu et du jouet. Le ministère québécois de l'Éducation lui a accordé une approbation comme matériel didactique pour le cours d'éducation économique du Secondaire 5.

A partir d'un portefeuille hypothétique, le jeu consiste à faire fructifier son argent en faisant de bons placements. Les joueurs ont le choix entre des placements sûrs (banques, industries, commerces, immeubles) ou à risques (prêts, actions, oeuvres d'art). Le hasard des dés et une bonne stratégie déterminent le gagnant en lui permettant d'acheter l'actif des autres joueurs.

Pour les non-initiés au langage financier et aux transactions boursières, le jeu apparaît un peu rébarbatif, à prime abord. Mais une lecture préalable des informations et des règlements permet de saisir les éléments de base de négociations qui deviennent rapidement très vives avec ses adversaires.

Mais le hic du FRIK de deuxième version, c'est l'idée de la jeune compagnie québécoise Productions FRIK International Inc. d'avoir remplacé les compagnies fictives du jeu initial par des entreprises réelles et réputées du milieu québécois.

Ainsi les joueurs de FRIK, pour quelques heures, deviennent des actionnaires de Provigo ou de l'entre-

Prix mixtes des obligations

♦ TORONTO (PC) - L'activité était très calme hier dans le marché canadien des obligations.

Le court terme était inchangé. Le moyen terme a monté d'un huitième de point et le long terme a gagné un quart de point. Les titres des provinces et ceux des sociétés étaient inchangés.

L'argent au jour le jour commandait un intérêt de 8.38 pour 100.

DENRÉES

MONTRÉAL (PC) - Cours des denrées transmis lundi par le ministère fédéral de l'Agriculture.
Beurre: Commission canadienne de l'industrie laitière, prix d'achat le kilo: 39-92; \$5.015; 40-92: \$5.0125; prix du gros ou détaillant: \$5.642.
Fromage cheddar ou kilo, 1ère catégorie, blanc: \$5.103; 1ère cat., coloré: \$5.110.
Produits concentrés (sauce de 20 kg): lait écrasé en poudre, pulvérisé: \$2.948 le kg pour bébé; \$1.170 le kg; poudre de bobbeurs, pulvérisée: \$2.300 le kg; poudre de lactosérum, pulvérisée: \$0.501; pour bébé: \$0.418 le kg.
Cereals, prix de gros ou détaillant en carton de 12: A-extra-gros: \$1.2731; A-gros: \$1.2504; A-moyens: \$1.1429; A-petits: \$0.8077.
Prix payés aux producteurs d'œufs en Ontario: A-extra-gros: \$0.95; A-gros: \$0.95; A-moyens: \$0.84; A-petits: \$0.50.
Prix payés aux producteurs d'œufs au Québec: A-extra-gros: \$0.95; A-gros: \$0.95; A-moyens: \$0.87; A-petits: \$0.53.
Pommes de terre: prix de vente, Canada No 1, livrées à Montréal ou Québec par camion: Québec brissées: \$0.80 les 10 lb; \$1.55 les 20 lb; \$3.25 les 50 lb; Québec lavées: \$0.85 les 10 lb; \$1.65 les 20 lb; \$3.75 les 50 lb; I-P-E brissées: \$0.84 les 10 lb; \$1.64 les 20 lb; \$3.40 les 50 lb.
Prix du grossiste ou détaillant, marché de Montréal: Québec, lavées: \$0.89 les 10 lb; \$1.90-2.00 les 20 lb; \$3.15-3.35 les 50 lb; I-P-E, brissées: \$0.95-1.13 les 10 lb; \$2.00-2.40 les 20 lb; \$4.20-4.80 les 50 lb; N.-B., brissées: \$4.50 les 50 lb.

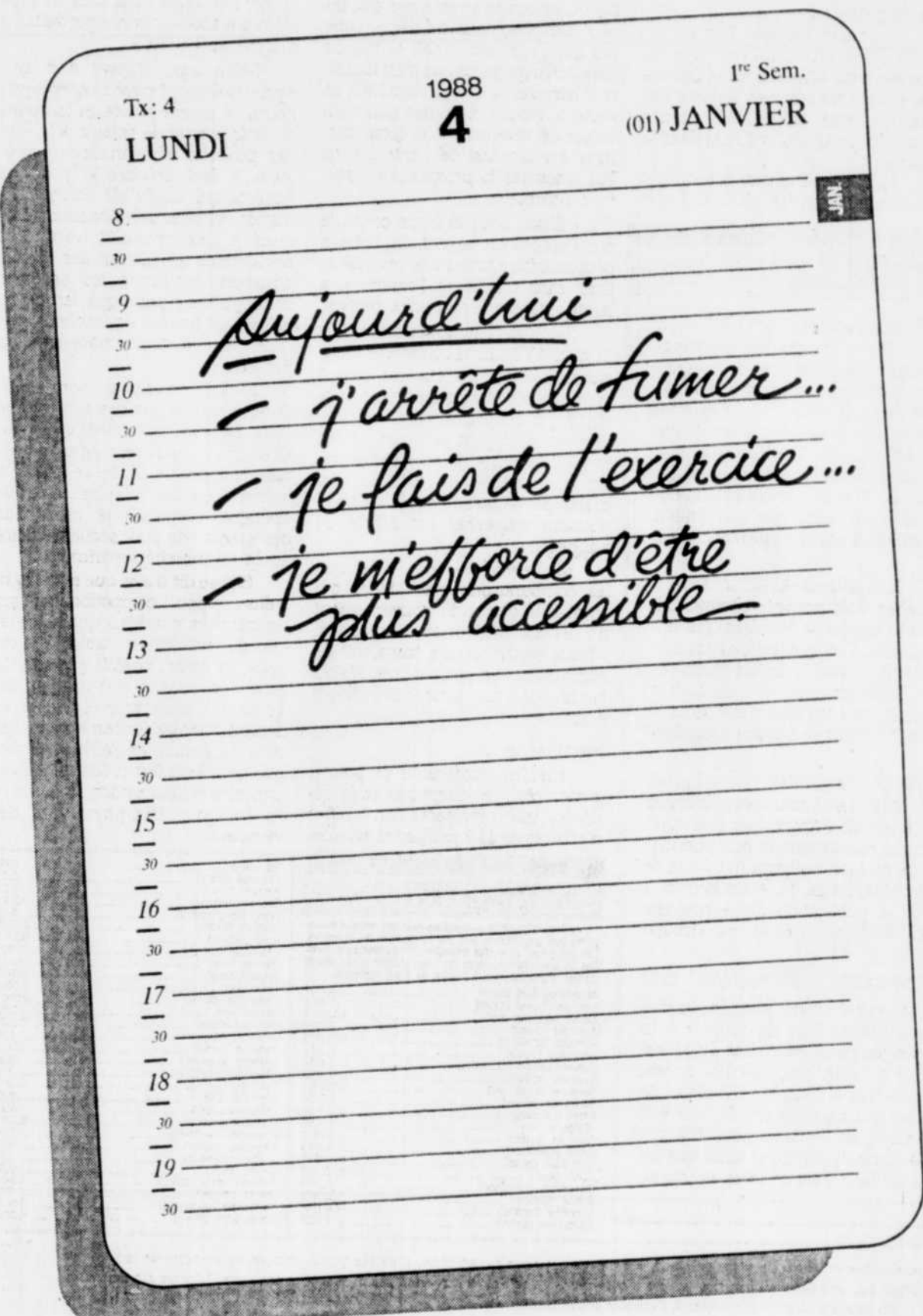
EN UN CLIN D'OEIL

■ **Bomem en bourse** - Les actions ordinaires de la compagnie Bomem viennent d'être inscrites à la bourse de Montréal. Cela signifie que l'entreprise a complété le placement de sa première émission publique de 1,050,000 actions ordinaires au prix unitaire de \$3.25. L'entreprise se spécialise dans la production d'instruments électronique de mesure et vend 85 pour 100 de sa production à l'étranger.

■ **UPA relocalisée** - Les locaux administratifs de la Fédération de l'Union des producteurs agricoles pour les régions de Lévis/Bellechasse, Rive-Nord et Lotbinière/Mégantic sont relocalisés au 5185, rue Rideau à l'Ancienne-Lorette, à compter de cette semaine. Le déménagement imposé par l'augmentation du personnel et l'intégration d'un nouveau système d'informatique a nécessité la fermeture temporaire des locaux occupés par ces fédérations sde l'UPA depuis de nombreuses années, au 1831 Hamel, durant quelques jours.

■ **Banques fermées quatre jours** - La plupart des succursales des banques à charte seront fermées pendant quatre jours consécutifs au cours de la période de Noël, soit du vendredi 25 décembre au lundi 28 décembre. A l'occasion du Jour de l'an, les succursales des banques à charte seront fermées le vendredi premier janvier. Les succursales situées au Québec seront également fermées le lundi 4 janvier.

■ **Résultats financiers**
TECRAD: Tecrad, a plus que doublé ses ventes qui sont passées à \$4,231,418 cette année, au terme de l'exercice (31 octobre). Le bénéfice net, pour sa part, est passé à \$1,016,172 ou 28 cents l'action, cette année, comparativement à trois cents l'an dernier.
MACYRO: Le chiffre d'affaires de Groupe Macyro durant les six premiers mois de 1987 a atteint \$34,631,000 et le bénéfice net a été de \$1,766,000 ou 17 cents l'action. Macyro a réalisé deux acquisitions importantes durant cette période, dont les entreprises Nap. Dumont et Nap. Transport Cie de Rivière-du-Loup et Industries Savard Inc. de Québec.



Pour l'année 1988, la meilleure façon d'être plus accessible pour les gens d'affaires de la région de Québec c'est sûrement de s'abonner à Bell Cellulaire. Oui, car c'est à partir du 4 janvier prochain qu'ils pourront bénéficier de l'implantation d'une nouvelle cellule desservant la région de

Château Richer à Saint-Ferréol-les-Neiges, sur la rive nord, et de Saint-Michel à Montmagny, sur la rive sud. Cette nouvelle cellule permettra dorénavant à tous les abonnés de Bell Cellulaire d'avoir accès à un plus grand territoire de service cellulaire continu. Mais ce n'est pas tout! Puisque si vous vous abonnez à Bell Cellulaire avant le 31 décembre 1987,

vous bénéficierez de 30 minutes gratuites par mois sur le temps d'utilisation du réseau durant toute l'année 1988! Alors, pourquoi attendre au début janvier pour mettre vos bonnes résolutions à profit?

Pour plus de renseignements, communiquez dès aujourd'hui avec le service à la clientèle de Bell Cellulaire au 1 800 361-5551. Bonne Année!



MEMBRE DE CELLNET CANADA

LE MARCHE DES OBLIGATIONS

DOW JONES 1.978,45 -11,93 TORONTO 3.156,58 -12,45 MONTRÉAL 1.604,43 -7,56 OR \$483,90 US ARGENT \$3 894 Can.

MONTRÉAL

Volume: 5.740.239 actions Index général: 1.604,43 en baisse de 7,56

Table of stock prices for Montreal market, including columns for stock names, prices, and changes.

Table of stock prices for Montreal market, continuing from the previous table.

Table of stock prices for Montreal market, continuing from the previous table.

Table of stock prices for Montreal market, continuing from the previous table.

Table of stock prices for Montreal market, continuing from the previous table.

Table of stock prices for Montreal market, continuing from the previous table.

TORONTO

Volume: 29.510.000 actions 3.156,58 en baisse de 12,45

Table of stock prices for Toronto market, including columns for stock names, prices, and changes.

Table of stock prices for Toronto market, continuing from the previous table.

Table of stock prices for Toronto market, continuing from the previous table.

Table of stock prices for Toronto market, continuing from the previous table.

Table of stock prices for Toronto market, continuing from the previous table.

Table of stock prices for Toronto market, continuing from the previous table.

NEW YORK

Volume: 192.650.000 actions Dow Jones: 1.978,45 en baisse de 11,93

Table of stock prices for New York market, including columns for stock names, prices, and changes.

Table of stock prices for New York market, continuing from the previous table.

Table of stock prices for New York market, continuing from the previous table.

Table of stock prices for New York market, continuing from the previous table.

Table of stock prices for New York market, continuing from the previous table.

Table of stock prices for New York market, continuing from the previous table.

FONDS MUTUELS

SOEGAR 1164,15 +5,48

Membres de l'IFPC

Table of mutual fund prices and performance metrics, including columns for fund names, prices, and changes.

(suite à la page B-9)

TORONTO (suite de la page B-8)

Table of stock prices for Toronto, including columns for stock names, prices, and changes.

Table of stock prices for various companies, including Alcan, Bell Canada, and others.

Table of stock prices for various companies, including Canadian National, Canadian Pacific, and others.

Table of stock prices for various companies, including Canadian Tire, Canadian National Railway, and others.

Table of stock prices for various companies, including various banks and financial institutions.

OPTIONS transigées

Cours des options Trans-Canada transigées aux bourses de Montréal et de Toronto.

Table of option prices for various stocks, including Alcan, Bell Canada, and others.

Table of option prices for various stocks, including Canadian National, Canadian Pacific, and others.

Table of option prices for various stocks, including Canadian Tire, Canadian National Railway, and others.

Table of option prices for various stocks, including various banks and financial institutions.

Table of option prices for various stocks, including various banks and financial institutions.

LE LOYER D'ARGENT

Table showing interest rates for various banks and financial institutions, categorized by term and type of loan.

DIVIDENDES

Dividendes de sociétés déclarés hier, trimestriels sauf indication contraire.

Table of dividend payments for various companies, including Bell Canada, Canadian National, and others.

FRUITS ET LÉGUMES

MONTREAL (PQ) - Prix des légumes du Québec vendus par les grossistes dans le région de Montréal, et tels que comparés hier par Agriculture Canada.

Table of fruit and vegetable prices in Montreal, including various types of produce.

AMÉRICAINNE

Table of stock prices for American companies, including various financial institutions.

Table of stock prices for various companies, including various financial institutions.

Table of stock prices for various companies, including various financial institutions.

Table of stock prices for various companies, including various financial institutions.

Table of stock prices for various companies, including various financial institutions.

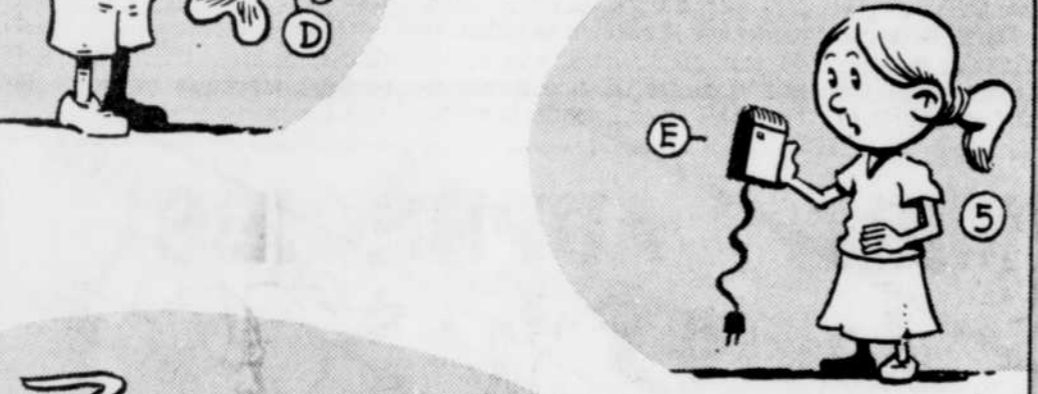
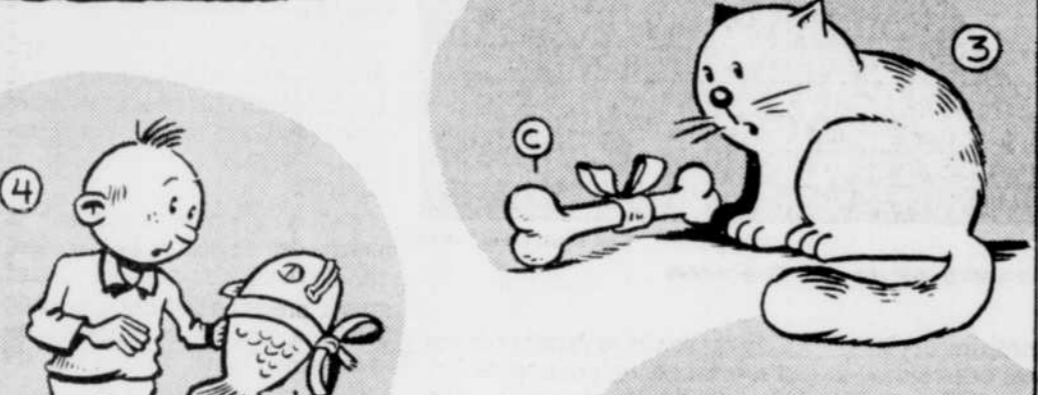
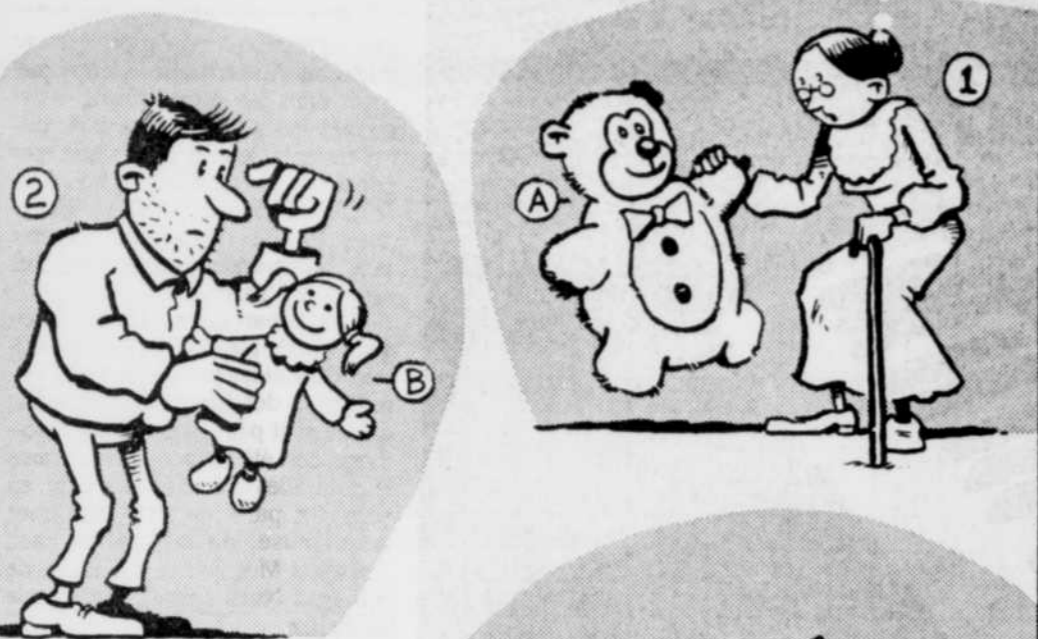
Large advertisement for EPSON EQUITY II computer system, featuring an image of the computer and detailed pricing information for different configurations.



LES JEUX DE BÉDÉBULLE

André-Philippe CÔTÉ
Mira Falardeau

ÉCHANGES



RÉPONSE:

1-F; 2-E; 3-D; 4-A; 5-B; 6-C

ADELBERT



Alors, on ne s'inquiète plus de ce que va penser le Père Noël?

MOT DU JOUR

En chœur

Tous les chants de Noël ne sont pas des cantiques. Un cantique est un chant d'action de grâce consacré à la gloire de Dieu ou un chant religieux en langue commune. Sur ce, joyeux Noël!
Pierre BELLEAU

La plus longue semaine de travail jamais enregistrée a duré 142 heures, en juin 1980. Le détenteur de ce record, l'anesthésiste Paul Ashton, de Merseyside en Angleterre, a dormi en moyenne 3 heures et 42 minutes par jour durant cette semaine. Les contrats de certains médecins non consultants stipulent que ces derniers doivent travailler 110 heures par semaine.



Il s'est endormi en signant son nouveau contrat!

Certains maîtres de conférences à temps plein dans les universités britanniques ont des contrats de 3 heures par semaine ou 72 heures par année, réparties sur 24 semaines.



Mme Catherine Bramwell-Booth (commissioner), née en 1883 et petite-fille du général William Booth, fondateur de l'Armée du Salut, fait partie de cette organisation depuis 1903.

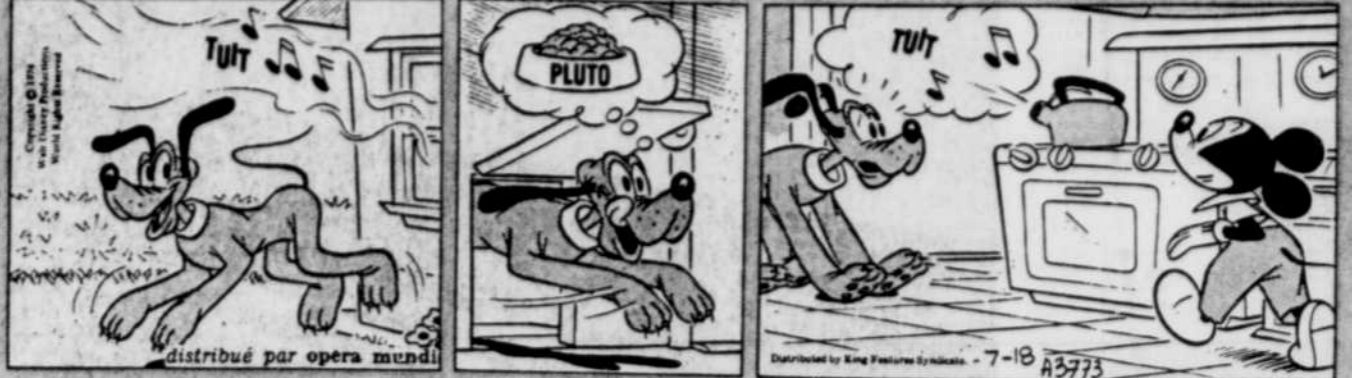
Le record du plus grand nombre d'années consacrées au travail au (Royaume-Uni) appartient à Susan O'Hagan (1802-1909) qui a été domestique pour trois générations de la famille Hall d'Irlande du Nord. Elle avait commencé dès l'âge de dix ans et a travaillé pendant 97 ans.



LES PIERRAFEU



SOURIS MIQUETTE



LES JUNGLERIES



HAGAR L'HORRIBLE



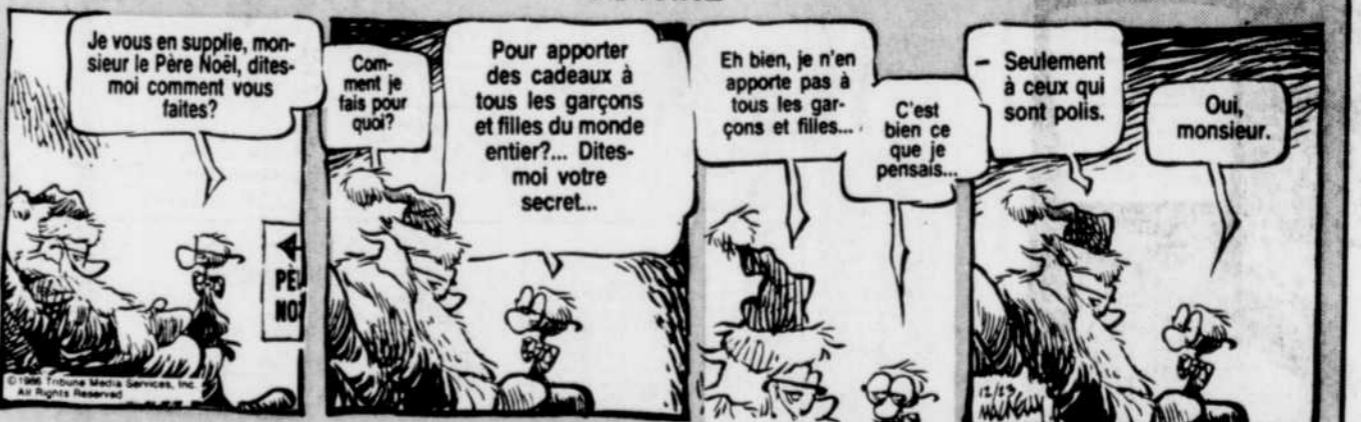
SCAMP



BLONDINETTE



BOTTINE



PEANUTS



GUINNESS



Mme Catherine Bramwell-Booth (commissioner), née en 1883 et petite-fille du général William Booth, fondateur de l'Armée du Salut, fait partie de cette organisation depuis 1903.

